

CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

Laboratoire Communication et Politique

27, rue Damesme

75013 Paris

Tel. : 01 44 16 73 66

RAPPORT D'ETUDE

Novembre 1998

**TELEVISION INTERACTIVE ET DEMOCRATIE LOCALE : T2i DEUX
ANS APRÉS**

ERIC MAIGRET

Docteur en Sociologie

Maître de Conférences à l'Université de Nancy II

Maître de Conférences à l'Institut d'Etudes Politiques de Paris

LAURENCE MONNOYER

Docteur en Sciences de L'Information et de la Communication

Matre de Conférences à l'Université de Champagne-Ardennes

Direction scientifique :

DOMINIQUE WOLTON

Directeur de Recherches CNRS

Remerciement

Nous tenons à exprimer notre gratitude à Monsieur André Santini ainsi qu'aux membres du conseil municipal pour la disponibilité dont ils ont fait preuve au cours de cette étude.

SOMMAIRE

INTRODUCTION

I- LES ENJEUX : QUELLES PARTICIPATION A ISSY ?

- A) Les citoyens et la politique locale
- B) Les effets de la médiatisation et de l'introduction des nouvelles technologies

II-L'ENQUETE

- A) Présentation du contexte du développement des NTIC dans l'espace local
- B) Analyse des discours tenus
- C) Etude du dispositif de fonctionnement et de retransmission du conseil municipal
- D) Etude de réception auprès de la population
- E) Des comparaisons internationales et historiques

III- LES NOUVELLES TECHNOLOGIES A ISSY-LES-MOULINEAUX

- A) Le discours sur les nouvelles technologies dans la presse
- B) Un message municipal particulièrement bien relayé

IV- LE DISPOSITIF SCENIQUE ET AUDIOVISUEL

- A) Les espérances et les craintes initiales
- B) L'infrastructure technique
- C) La mise en scène du maire
- D) L'accès à la parole et le rôle de l'opposition
- E) Les effets de la médiatisation

V- LE CONSEIL MUNICIPAL INTERACTIF VU PAR LES CITOYENS D'ISSY-LES-MOULINEAUX

- A) La dynamique de l'audience et de la participation
- B) La réception du CMI : une analyse qualitative

VI- TOUR D'HORIZON D'EXPERIENCES SIMILAIRES

- A) La politique d'ouverture citoyenne de l'administration et la diffusion télévisée du conseil municipal à Trente (Italie)

B) Les "nouveaux canaux d'Amsterdam" : les citoyens à la recherche d'un espace public virtuel

C) La politique et la télévision locale en France : les rendez-vous manqués

VII- BILAN

A) Un nouveau rapport entre citoyens et élus municipaux

B) Les limites à la participation

C) Perspectives d'avenir

INTRODUCTION

A ses origines au début des années 1970 en Amérique du nord (essentiellement aux USA et au Québec) et en Europe (Belgique et France notamment), la télévision locale s'est voulu "revendicative". L'arrivée sur le marché d'appareils semi-professionnels d'enregistrement magnétique des images, peu chers et faciles d'emploi a soulevé une vague d'espoir chez tous ceux qui cherchaient à trouver une alternative au monopole exercé sur la diffusion de l'information, que ce soit par les Etats ou par certaines grandes entreprises privées. La mise en place du réseau câblé apporte par ailleurs un support technologique à ces ambitions : meilleure desserte de la population (aux USA notamment o la faiblesse du nombre des émetteurs ne permet pas de couvrir toute la population), meilleure qualité de l'image que le caractère instable de la retransmission affecte, et enfin et surtout multiplication de l'offre de programme. La diffusion par voie hertzienne limite en effet considérablement le nombre de chaînes disponibles sur un même territoire : chaque canal occupe une large bande de l'espace hertzien, ce qui contraint les Etats à réduire le nombre de chaînes nationales à 3 ou 4 pour éviter les risques de chevauchement.

Dès les années 70, déjà près d'un foyer sur deux était équipé du câble au Canada, certaines villes ou villages disposant par ailleurs de leur propre système autonome de télé-distribution. Rapidement, les citoyens et les associations de quartiers se sont rendus compte du formidable potentiel que représentaient ces nouvelles technologies de communication : le mythe de l'agora télévisée était né. Ces "télévisions communautaires" devaient "rendre son sens antique au mot démocratie, alors qu'on l'accusait la veille de l'avoir pervertie en contribuant à l'isolement et à l'abrutissement des individus" (Beaud, Barbier-Bouvet et Flichy, 1975, p. 10). A leur tour, les français se lancent dans l'aventure et c'est en 1972 que sont autorisées les premières expérimentations de télévision locales : la ville de Grenoble, avec son réseau de Villeneuve est incontestablement pionnière en la matière. Inventer une nouvelle socialité, donner du sens à la communauté et exprimer une identité locale sont les principaux objectifs de ces micro-télévisions. Les nouvelles technologies doivent, ici aussi, offrir des moyens d'expression à ceux que l'on n'écoute jamais, loin de Paris, loin de l'image déformée, censurée que la télévision nationale donne de la province. Les technologies prennent ainsi le relais de cette version du "small is beautiful", qui préconise, dès les années 60 à travers le mouvement des GAM (Groupes d'action municipales) à l'initiative de quelques maires, de redonner sens au local en accroissant la participation locale par le biais de la mise en place de divers conseils de quartiers. On trouve d'ailleurs des traces de cette idée d'une démocratie de participation locale dans les grands rapports administratifs des années 70 (Peyrefitte, Guichard, Aubert). La mutation idéologique qui s'opère alors (et 68 n'y est sans doute pas étranger) veut donner davantage la parole aux français et les expériences de "démocratie locale" se multiplient, avec un succès tout relatif, dont certains relèvent très certainement d'opération de promotion locale.

L'arrivée de la gauche au pouvoir en 81 redonne un coup de fouet à l'intérêt des élus pour le local : la recherche d'une plus grande proximité avec les citoyens et la dénonciation des rapports notabiliaires entretenus avec les élus expliquent la forte connotation idéologique des lois de décentralisation de 82. L'adoption du second

plan cible, le développement des réseaux locaux de télédiffusion fournirent une infrastructure technique aux idées faussement nouvelles mais toujours généreuses de participation locale, alors que la loi de 1982 sur les " droits et libertés de la communication " permettaient aux collectivités locales de s'exprimer en toute légalité. Cette période voit exploser les télévisions de tout genre (hertziennes et câblées, dans les HLM, télé-puce et télé-brouette etc...) se professionnalise également : il ne s'agit plus, comme dans les années 70, de faire de l'animation socioculturelle et de faire " vivre les communautés ", mais d'utiliser les nouvelles technologies comme médiateur entre un local délabré et une capitale inaccessible. La technique devient un symbole de modernité. Les difficultés de production, de financement, la faiblesse des abonnés au cible ont eu raison à la fin des années 80 de l'engouement pour la télévision comme vecteur de démocratie locale. Il ne faudrait pas cependant enterrer le cible trop vite : les processus d'appropriation des nouvelles technologies tant par les citoyens que les producteurs nécessitent du temps que les ingénieurs ne leur ont pas toujours donné.

Depuis cinq ans, on assiste cependant à l'émergence de nouveaux concepts de télévisions locales qui s'articulent autour d'une communication locale repensée. Souvent créées à l'initiative des municipalités qui en assurent directement la responsabilité éditoriale, elles valorisent une information de proximité dans une logique de service au citoyen. Des programmes originaux voient le jour : magazines culturels et sportifs, programmes sur l'emploi et la formation, émissions politiques à travers des retransmissions de séances de conseil général ou municipal (à Rennes et à Nice par exemple).

Par ailleurs, de nombreuses municipalités cherchent à donner à la politique locale une dimension plus moderne, ouverte, transparente offrant plus de place à l'initiative citoyenne et associative, voire à la participation. Les nouvelles technologies de l'information comme internet, le développement du câble, et la diffusion exponentielle de l'équipement informatique des municipalités et des ménages autorisent une sorte de revival idéologique semblable à celui des années 1970, la revendication communautarienne en moins. Le retour du local actuel tient, à notre avis, à deux causes principales :

- le déficit de légitimité des élus est plus fort que jamais et ces derniers viennent trouver auprès de leurs citoyens la ressource politique dont ils ont besoin ;
- le développement de l'internet qui fait l'objet d'un véritable engouement auprès des élus, de leur responsable de communication et d'une élite au sein de la population. On voit alors fleurir depuis 5 ans les discours tendant à instaurer la " démocratie directe, interactive " et se mettre en place des intown net pour reprendre la terminologie utilisée à Parthenay dont l'objectif n'est plus seulement une plus grande participation mais également une meilleur information et un service intégré plus rapide, plus efficace qui rendent encore plus intolérables les éternelles files d'attentes pour obtenir un formulaire.

A ce niveau, il est tout à fait paradoxal de constater à quel point chercheurs et techniciens de la communication s'ignorent superbement : alors que les premiers analysent les expériences de démocratie locale depuis plus de 30 ans et tendant à montrer la faiblesse de la participation locale quels que soient les moyens utilisés pour la solliciter (la littérature en science politique est relativement consensuelle sur ce point : voir A. Mabileau, 1994), les seconds voient en chaque nouvelle technologie

un espoir de mobilisation des citoyens, de modernisation démocratique, de promotion locale.

L'étude de l'expérience d'Issy-les-Moulineaux constitue, pour ces raisons, une opportunité : son originalité - il n'existe pas, à notre connaissance, d'équivalent, au moins en Europe et en Amérique du Nord-, sa durée - il y a maintenant presque deux ans que les séances du conseil municipal interactif sont retransmises sur le câble -, et son objectif - il n'existe aucune étude d'évaluation d'un dispositif de ce style comprenant une véritable enquête en réception-, en font un objet d'analyse pertinent en communication politique moderne. Elle est l'occasion de poser sur le terrain la question des modalités de l'implication des citoyens dans le processus décisionnel : comment et à quelles conditions peut-on susciter la participation des citoyens à la politique locale ? A quel type de participation fait-on allusion dans cette expérience ? Existe-t-il des limites à la démocratisation des débats et à l'intervention individuelle au cours du processus décisionnel ? L'utilisation des nouvelles technologies, avec sa forte connotation idéologique et symbolique a été ici dégagée tant d'un discours techniciste dont la recherche a déjà souligné les limites à travers les expériences passées, que d'un discours technophobe qui verrait en elles un facteur d'aliénation. Nous avons cherché à comprendre comment s'effectuent les phénomènes d'appropriation d'une technologie originale par la population et ceux qui la mettent en oeuvre, comment sont décodées par les citoyens les émissions et comment se négocie entre les acteurs la médiatisation d'un des moments forts de la vie politique locale.

Après avoir brièvement évoqué les enjeux théoriques de l'expérience (I), nous expliciterons la méthodologie adoptée (II) ainsi que les principaux résultats : l'étude de la communication de la ville sur les nouvelles technologies (III), l'évolution du dispositif filmique (IV) et la réception (V). Nous ferons enfin un tour d'horizon des initiatives voisines entreprises en France et à l'étranger (VI). Le bilan viendra conclure sur les questions qui restent en suspens et les possibilités d'amélioration du dispositif, ainsi que sur la question centrale de la participation citoyenne dont les formes évoluent à mesure que l'expérience s'enracine dans le tissu local (VII).

I - LES ENJEUX : QUELLE PARTICIPATION POUR ISSY ?

A) Les citoyens et la politique locale

Selon les spécialistes de la politique locale, les français ont toujours manifesté un intérêt reconnu pour les élections locales (Mabileau, 1987, 1994) : depuis la guerre en effet, des électeurs participent aux élections municipales -davantage d'ailleurs qu'aux élections législatives- et cette participation est plus importante en France que dans d'autres pays européens, en Grande-Bretagne notamment, o pourtant la tradition du gouvernement local est plus ancrée dans la culture politique que chez nous.

La démocratie locale est ainsi devenue aujourd'hui une référence dans la société d'aujourd'hui, suivant en cela une vieille tradition politique française qui date de Toqueville qui faisait déjà de la commune la base de l'organisation démocratique. Le discours politique des années 1980 est ainsi riche en formules qui prétendent exprimer une réalité pourtant controversée : démocratie de proximité, transparence décisionnelle opposée à l'opacité du fonctionnement de l'Etat, participation à travers un réseau associatif dynamique etc. Paradoxalement, les chercheurs restent dubitatif et montrent que les lois de décentralisation n'ont pas toujours, au contraire, conduit à la décentralisation du pouvoir décisionnel en impliquant davantage le citoyen. Pour les spécialistes du Centre d'Etudes et de Recherche sur la Vie Locale, de l'Institut d'Etudes Politique de Bordeaux (qui fait autorité en la matière), un des impacts de la décentralisation a été de conduire au renforcement du pouvoir notabiliaire faisant des maires de " véritables potentats locaux ". " Les citoyens sont tenus à l'écart. La contradiction parat en effet radicale entre le système notabiliaire et la participation des administrés. La plupart des pratiques actuelles offrent des témoignages concordants. Le sort réservé au référendum local est ici particulièrement signifiant. Ecarté des textes successifs de réforme des collectivités locales, dès avant 1982, il apparat certes dans la loi Joxe-Marchand, mais avec une timidité volontairement adoptée qui le rend inopérant... "(Mabileau, 1992, p. 68). Ce constat sévère est sans doute à nuancer et certaines communes, comme celle d'Issy-les-Moulineaux, mettent aujourd'hui en place des dispositifs d'intervention qui permettent au citoyen de trouver au moins une tribune d'expression si ce n'est une véritable possibilité d'influer sur le processus décisionnel. Il reste que l'implication des citoyens reste largement marginale et en tout cas nettement moins importante que ne pourraient le laisser penser les déclarations d'intention renouvelées des élus à chaque nouvelle élection municipale.

Il ne s'agit pas ici de blâmer les élus : de nombreuses initiatives mises en place par les mairies ne trouvent pas d'écho auprès de la population et les conseillers municipaux sont souvent les premiers à déplorer le manque de volontarisme dont fait parfois preuve la population. Les comités de quartiers en sont une illustration brillante : de très nombreuses tentatives ont été réalisées dans les années 1970 et n'ont pas survécu faute de pouvoir compter sur des citoyens engagés et décidés à répondre aux sollicitations de leurs élus. Le manque de temps, la complexité des dossiers traités, la timidité naturelle des individus sont généralement invoqués pour expliquer ce rendez-vous manqué de la démocratie de proximité. On retrouve ainsi les traces des vieux débats initiés par Montesquieu sur les vertus du mandat représentatif. Peut-on pourtant sortir de cette contradiction entre la médiocre participation des

citoyens aux affaires locales et la vogue renouvelée du discours sur la " démocratie de participation " dont la forme la plus récente s'incarne dans ces multiples sites internet qui fleurissent dans l'hexagone, censés mettre en place une nouvelle agora locale, voire même une véritable démocratie à l'image de la mythique Athènes ?

Pour répondre à cette interrogation, sans doute faut-il commencer par ce demander si les citoyens désirent eux-mêmes véritablement s'impliquer davantage dans les affaires locales et si oui comment. N'y a-t-il pas un profond malentendu entre les aspirations parfois très simples des citoyens et les ambitions généreuses des élus locaux qui voudraient trop bien faire ? L'illusion de la participation politique doit être levée non seulement parce qu'elle ne correspond pas à l'organisation et à la culture politique du pays, mais également parce qu'elle induit deux types de dangers. D'abord celui de la désillusion des citoyens et de leur méfiance croissante à l'égard d'un discours politique qui fait la promotion d'une prise en compte des aspirations citoyennes qui, de fait, ne trouve qu'une traduction limitée sur le terrain ; et ensuite celui d'une confusion des objectifs : à trop vouloir faire participer on en oublie peut-être une véritable réflexion, désidéologisée, sur les améliorations à apporter au fonctionnement politique local. Une vaste enquête menée dans les années 80 souligne ainsi qu'un quart des habitants admettaient avoir participé d'une manière ou d'une autre, en dehors des élections, aux affaires de leur commune par la moindre de leur activité. Ce désengagement se confirme lorsqu'on les questionne sur leur désir de participer à la gestion de leur commune en étant conseiller municipal : 70 % répondent par la négative. D'ailleurs, des sondages récents laissent à penser que les français sont relativement plus satisfaits de leurs élus locaux que des élus nationaux : ainsi 42 % des français souhaiteraient que l'on renforce les pouvoirs du maire contre 32% pour les députés et 29 % pour le Président de la République.

Il ne faudrait pas conclure trop vite de ces quelques éléments à une indifférence totale de la population pour les affaires locales en dehors des périodes d'élection pour lesquelles les citoyens se mobilisent. Sans doute d'une part les chercheurs se sont trop concentrés sur une vision structurelle de ce que peut être la mobilisation : la participation politique recouvre à notre sens des dimensions négligées par les sondeurs, notamment en ce qui concerne l'engagement associatif et les formes de consultation des citoyens. Par ailleurs, et les élus le signalent souvent, l'implication locale constitue une école de citoyenneté facteur d'intégration et de socialisation dont la négligence entraine des répercussions importante sur la perception par les individus de la politique nationale. Les problèmes d'intégration en zone urbaine se traduisent ainsi souvent par une désaffection plus large pour le politique, par un effet de dissémination de l'indifférence, voire du ressentiment face aux pouvoirs publics quels qu'ils soient.

Les nouvelles technologies de l'information et de la communication viennent reposer aujourd'hui la question des modalités de la participation et de l'implication des citoyens dans les affaires locales, sans pour autant révolutionner les rapports des élus à leurs administrés. A ce niveau, l'expérience d'Issy-les-Moulineaux présente deux enjeux majeurs au chercheur :

- Quels sont les degrés de participation réelle souhaités par le citoyen ? L'attention du chercheur doit se porter autant sur les modes d'implication concrète des citoyens que sur leur discours. Ces derniers sont en effet fortement influencés par la mode actuelle qui voit dans la citoyenneté de

proximité une valeur centrale des démocraties modernes. Des entretiens qualitatifs approfondis permettent de faire ressortir des exigences parfois plus simples que les complexes dispositifs de consultation imaginés par le législateur. Identifier la demande du citoyen permettrait également à l' élu d'adapter son action au mieux sans craindre des " débordements " auxquelles peuvent conduire certaines pratiques de consultation ou d'intervention directe de l'administré. Derrière les intentions généreuses des élus se masque en effet fréquemment une crainte de voir le mandat représentatif se transformer en mandat impératif. La nature même de l'exercice du pouvoir local en serait profondément modifiée et celle-ci n'est sans doute pas souhaitable, du moins sans entamer une réflexion de long terme sur l'exercice du pouvoir.

- Comment interagissent le système politique local, avec son histoire, sa structure, ses traditions locales, et le dispositif technologique mis en place. Les phénomènes d'appropriation des NTIC font aujourd'hui l'objet de nombreuses études (le CNET est un pionnier en la matière) et montrent que l'introduction d'une nouvelle technologie dans un ensemble social se fait rarement de soi : elle est utilisée, modifiée, détournée puis assimilée, à condition que tous les acteurs du dispositifs jouent le jeu et acceptent de voir la technique évoluer en fonction des désirs des utilisateurs. A Issy-les-Moulineaux, le dispositif de médiatisation a évolué : qu'est-ce que cela traduit sur le fonctionnement de la démocratie locale? L'enjeu théorique est d'importance : la recherche souligne d'une façon assez radicale l'immobilisme de l'électeur local. Nous faisons nous l'hypothèse d'une implication plus nuancée à travers les processus d'appropriation des nouvelles technologies qui sont autant de formes de négociation avec le pouvoir sur ce qui est souhaitable. Ceci ne veut pas dire cependant qu'il faille attendre de l'introduction d'internet ou de la télévision que cela transforme un citoyen passif en cyber-citoyen engagé : le " réel " résiste au virtuel.

B) Les effets de la médiatisation et de l'introduction des nouvelles technologies

Une innovation fondamentale des technologies modernes, contrairement aux précédentes, est sans aucun doute la dimension interactive qu'elles autorisent. Plus que la retransmission simple des débats municipaux, la conjugaison de la médiatisation et du dialogue électronique est porteuse d'espoirs nouveaux quant aux possibilités de discussion qu'elle offre. Au-delà de la publicisation des débats, l'ouverture au dialogue entre les élus et les administrés ouvre désormais la voie à une véritable agora qui constitue l'essence même de la démocratie. Cette aspiration à une meilleure communication entre gouvernant et gouvernée est par ailleurs renforcée dans une période o le besoin de légitimation des élus est ressenti comme une nécessité en période de crise de la représentation. L'engouement actuel pour internet est d'ailleurs perçu par une partie des chercheurs comme un symptôme du désarroi de la classe politique impuissante à enrayer l'augmentation de la désaffection du citoyen pour ses représentants (Pailliar, 1993). L'interactivité favoriserait une démocratie directe, une meilleure circulation de l'information qui restaure, entretient et développe un lien entre les différents acteurs de la politique locale. L'évocation de " l'agora " que l'on relève dans la quasi-totalité des discours politiques sur les nouvelles technologiques participe de cette logique : elle ajoute à la

dimension politique une dimension spatiale et symbolique qui réveille l'imaginaire. La ville est ainsi décrite comme un lieu symbolique de débat et un lieu de proximité tant physique que philosophique : l'idéal grec de la démocratie s'incarne ainsi dans les nouvelles technologies rendant ainsi au concept de démocratie locale un second souffle, virtuel cependant.

L'expérience d'Issy-les-Moulineaux constitue un terrain d'expérimentation idéal pour tous ceux qui affirment que la publicisation du débat politique favorise à la fois l'intérêt pour la chose publique et la participation, et accrot de ce fait la légitimité des décisions prises et des hommes qui les prennent. Il faut noter à cet égard que les réticences des chercheurs vis-à-vis de la médiatisation télévisée et de la cyber-démocratie sont importantes. Le premier, Habermas, souligne sa méfiance par rapport à ce type de médiation qui, selon lui, introduit des rapports de force et de domination incompatibles avec le débat argumenté légitimant. Ici, cependant, nous sommes confrontés à une forme de médiation particulière : la télévision locale diffère tant dans sa nature que dans ses ambitions d'un média national. Il est intéressant dès lors de se demander s'il n'y aurait pas là une forme de compromis compatible avec la tenue d'un vrai débat. La télévision locale n'introduit pas en effet les mêmes biais que son équivalent national et mérite notre attention. Par ailleurs, les possibilités d'intervention aménagées dans l'expérience d'Issy-les-Moulineaux vient relativiser les inquiétudes des chercheurs : le citoyen n'est pas un récepteur passif du débat mais peut devenir un acteur du processus décisionnel. Il faut ici souligner un manque important dans la recherche actuelle : il n'existe pratiquement aucune étude de terrain qui soit venue évaluer sur place la réception par le public des expériences engagées par les villes. Dès lors, il est difficile de tirer des conclusions autre qu'hypothétiques sur les biais introduits par la médiatisation interactive des prises de décision politique.

Les griefs adressés à la médiatisation sont désormais connus et doivent être évalués :

- La médiatisation renforcerait l'image du pouvoir dominant, en l'occurrence celui de la majorité.
- Elle fausserait la tenue des débats en en modifiant la tenue, le contenu, la durée etc.
- Elle serait pourvoyeuse d'inégalité : entre ceux qui disposent des moyens (financiers, intellectuels ...) de regarder les débats et d'intervenir et les autres.
- Elle serait génératrice d'illusion : on ferait croire au citoyen que son avis peut-être pris en compte alors que, de fait, le processus décisionnel n'a pas véritablement évolué.
- Elle court-circuiterait les instances de médiation traditionnelles que sont les associations, les personnalités locales et autres leaders d'opinion et tendrait ainsi à remettre en cause les fondements de la démocratie représentative dont on sait qu'elle constitue un rempart contre les dérives autoritaires et démagogiques de la politique.

- Elle conduirait à la spectacularisation de la politique en transformant l'espace public du débat rationnel en " sphère d'apparition " o la forme prédomine sur le fond.

Toutes ces critiques adressées à la médiatisation du politique ainsi qu'à la cyber-démocratie ont pu faire l'objet d'une évaluation grce à l'expérience d'Issy-les-Moulineaux. Entre la crainte de la manipulation et l'euphorie techniciste, nous verrons que des processus d'ajustement s'opèrent entre les usagers et le dispositif technique qui tendent à rétablir un équilibre des forces en présence. Il faut cependant tout de suite noter qu'il ressort de façon étonnante un excellent apprentissage et décodage par les récepteurs de cette médiatisation du politique. Nous insisterons dans notre bilan sur les déséquilibres qui persistent et les espoirs que suscite la mise en place de procédures de d'échange entre citoyens et hommes politiques.

II- L'ENQUETE

Afin d'éviter tout a priori sur l'expérience et tout jugement partisan - souvent inévitables dans ce type de terrain o des intérêts personnels et collectifs, politiques et financiers, se manifestent assez logiquement - l'enquête s'est appuyée sur plusieurs méthodes de recherche qui, combinées, ont permis de fournir un spectre assez large d'informations et d'interprétations.

A) Présentation du contexte du développement des NTIC dans l'espace local L'expérience d'Issy-les-Moulineaux est retracée dans sa genèse et replacée dans le contexte plus général d'apparition des NTIC dans l'espace local. Ce cadrage historique et théorique repose sur une utilisation de la littérature scientifique en sciences politiques, en sciences de l'information et de la communication, en philosophie et en sociologie.

B) Analyse des discours tenus

Le développement d'une nouvelle technique ne se fait pas de façon abstraite, hors des relations de pouvoir. La technique s'accompagne de jugements de valeur, de messages prophétiques, de stratégies, et s'insère dans une organisation des rapports humains qu'elle bouleverse, au moins partiellement. Nous avons cherché à rendre compte de ces changements en analysant les discours tenus à l'occasion du lancement du projet et durant sa mise en oeuvre.

Une étude des articles de presse parus sur cette expérience a servi à mettre en évidence le système de légitimité utilisé pour faire la promotion de la technique dans le grand public.

Une série d'entretiens auprès des principaux acteurs a permis de savoir comment s'est élaborée collectivement cette expérience et comment elle est perçue par les personnalités politiques locales concernées, les responsables techniques et économiques et l'autorité de régulation de l'audiovisuel. Douze entretiens de type semi-directif ont été réalisés.

Les personnalités politiques locales interrogées :

- le maire,

- deux conseillers Municipaux adjoints,
- un élu communiste,
- un élu socialiste,
- un élu du Mouvement Des Citoyens,
- une élue écologiste.

Les autres personnalités :

- un responsable de la société *Plein Cble* (devenue *NC numéricble, Générale des Eaux*),
- deux responsables de la communication de la ville (*SEM Issy médias*),
- deux membres du conseil Supérieur de l'Audiovisuel.

C) Etude du dispositif de fonctionnement et de retransmission du conseil municipal

Deux dispositifs s'enchevêtrent. Le dispositif *scénique* est constitué de la salle de réunion du conseil municipal, de la distribution des membres du conseil dans son espace et des règles qui régissent les rapports entre ses membres. Le dispositif *audiovisuel* est le programme tel qu'il apparaît sur les écrans de télévision. En assistant aux séances du conseil et en visionnant les cassettes vidéo de la retransmission du conseil, nous avons essayé d'établir les interactions entre les membres dans la préparation et le déroulement des séances, de cerner l'importance des interruptions de séances chargées de donner la parole aux citoyens, d'observer le filmage et les conséquences de la médiatisation sur les séances. L'évolution sur un an et demi des contraintes de fonctionnement (par exemple la contrainte des temps de parole conseillée par le CSA) et des rapports entre les membres du conseil est ici importante.

D) Etude de réception auprès de la population

L'un des impératifs de l'enquête était de mener à bien une étude qualitative de réception auprès des citoyens afin de ne pas en rester à une description des dispositifs et à une analyse des discours tenus. Il s'agissait d'appliquer à la communication locale une sociologie de la réception encore peu utilisée dans ce secteur mais dont l'utilisation apparaissait en fait répondre à une nécessité méthodologique : on ne peut parler de processus de "démocratisation" ou, à l'inverse, de "perversion" voire de "tyrannie" médiatique sans comprendre le rapport des publics aux médias. Les publics du conseil municipal interactif sont en effet des publics particuliers puisque citoyens, citoyens eux-mêmes inscrits au cœur d'une réflexion sur la démocratie.

Dans le contexte de la réception d'un programme comme le CMI, l'enquête qualitative apporte une information très riche qu'une enquête par sondage, par exemple, ne peut fournir. Le sondage nécessite en effet la passation d'un questionnaire sur un échantillon représentatif de la population qui ne distingue que faiblement les composantes de cette population. Il repose d'autre part sur une série de questions très contraignantes pour les sondés, que ces questions soient fermées ou ouvertes, et apparaît à la fois très lourd et très limité lorsqu'il s'agit de saisir dans sa complexité et, parfois, dans ses contradictions, une dynamique très fine de réception.

En nous penchant sur de petits groupes de la population considérés non comme représentatifs mais comme significatifs, nous avons cherché à dégager des caractéristiques fortes de la réception de T2i. Nous avons tout d'abord procédé à une exploitation des matériaux disponibles déjà recueillis par la municipalité au moyen des fiches d'appel pour les conseils de l'année 1997 et 1998 (réponses minitel,

internet, contacts téléphoniques). Ces fiches sont une première forme assez biaisée de réponse des citoyens : elles ne comportent que peu de détail sur les questions des citoyens, elles sont en partie suscitées par le conseil municipal qui oriente les appels sur l'ordre du jour, É Elles fournissent néanmoins des informations utiles sur la participation depuis le début de l'expérience.

Nous avons procédé à une série de 11 entretiens semi-directifs longs (au moins une heure) auprès de personnes ayant regardé et surtout participé aux séances antérieures afin de déterminer les raisons de l'implication personnelle et collective, le degré de satisfaction, la perception politique et sociale de ces publics. Ces entretiens, effectués au domicile ou sur le lieu de travail des personnes ayant accepté de s'y soumettre, ont été complétés par une étude des publics de la médiathèque d'Issy-les-Moulineaux et du centre Anne Frank, retransmettant le CMI (l'étude reposait sur l'observation participante). Une seconde série de 11 entretiens téléphoniques auprès de personnes n'ayant jamais regardé la retransmission du conseil élargissait l'enquête : quelle est la notoriété du CMI ? comment ceux qui n'ont pas la possibilité de suivre les séances perçoivent-ils les retransmissions publiques ?

E) Des comparaisons internationales et historiques

L'expérience innovante d'Issy-les-Moulineaux a été comparée avec des tentatives d'interactivité similaires qui ont pu avoir lieu en France et dans d'autres pays : expériences de télévisions communautaires au Canada dans les années 1970, la Cité digitale d'Amsterdam et le conseil municipal télévisé de Trente (Italie) É

III- LES NOUVELLES TECHNOLOGIES A ISSY-LES-MOULINEAUX

La ville d'Issy-les-Moulineaux, et en particulier son maire, oeuvre de façon marquée depuis maintenant une dizaine d'années pour promouvoir le développement et l'utilisation la plus large possible des nouvelles technologies de l'information (NTIC) sur la commune. Cet objectif était, de prime abord, économique, comme le souligne lui-même A. Santini : "*il s'agissait de redorer l'image de la ville et de la sortir de son image de banlieue-dépotoir*". Les efforts de la mairie se sont d'abord portés sur les entreprises : il fallait, pour les attirer, créer les conditions favorables à leur bonne installation et à leur bonne insertion locale. Les infrastructures informationnelles de grande envergure réalisées dans les années 96-97 répondent à cette volonté de faire de la ville un pôle technologique en proche banlieue, dans un cadre plus agréable que le centre de Paris. C'est ainsi qu'au détour d'un certain nombre de récompenses, Issy-les-Moulineaux s'est façonnée une nouvelle image, celle d'une ville branchée, moderne, susceptible d'attirer les grandes entreprises évoluant dans le domaine de la communication ou faisant largement appel aux technologies de pointe (*Eurosport, Johnson & Johnson, Andersen Consulting* ...). A l'inverse de nombreuses initiatives similaires, l'expérience isséenne s'inscrit dans un contexte de développement local *avant* de s'attacher à promouvoir la participation citoyenne grâce aux nouvelles possibilités offertes par les NTIC.

Nous verrons, à travers une analyse de la revue de presse réalisée autour de l'expérience de T2i que la mairie a progressivement fait émerger une nouvelle identité isséenne autour des nouvelles technologies.

A) Le discours sur les nouvelles technologies dans la presse

Nous avons effectué une analyse de contenu à partir de la revue de presse mise à notre disposition par les services de la *SEM Issy Médias* complétée par nos soins de quelques articles manquants. L'objectif de cette analyse est de préciser la nature du message émis par les élus sur le contenu de l'expérience. Quelles sont les dimensions valorisées par les acteurs du dispositif mis en place ? Comment l'expérience s'insère-t-elle dans la politique générale de valorisation des nouvelles technologies de la communication ? Peut-on voir émerger une identité isséenne autour des questions de démocratie électronique ? Telles sont les questions que nous nous sommes posées durant cette analyse.

Le corpus est composé de 45 articles couvrant la période de novembre 1996 à octobre 1997 correspondant au lancement de l'expérience de retransmission du conseil municipal interactif. Il ressort de ces articles que 8 thématiques principales sont abordées au travers d'entretiens avec le maire et les élus de l'opposition et d'analyses des journalistes sur la nature de l'expérience. Ces thématiques sont les suivantes :

- **La question de la transparence politique** : cette thématique met l'accent sur l'effort pédagogique particulier de la ville. Montrer comment les décisions se prennent, comment se déroulent les débats, bref, comment fonctionne une institution mal connue. "*Cette expérience a l'avantage d'instaurer une réelle transparence entre les élus et les concitoyens*" (*France Soir*, 24 janvier 1997).
- **La valorisation d'une technologie de pointe**. Nous mettons dans cette catégorie toutes les remarques portant un jugement (très) emphatique sur la dimension novatrice

et complexe de l'expérience en cours. " *Ville à la pointe des nouvelles technologies, sur lesquelles elle s'est construite une image de dynamisme, Issy-les-Moulineaux fait encore parler d'elle par l'organisation, le 23 janvier dernier, d'un conseil municipal interactif télévisé* " (*Le courrier des maires*, 7 février 1997).

- **La promotion de la démocratie directe.** Il s'agit d'une thématique majeure montrant en quoi l'initiative isséenne a pour objectif de promouvoir l'intervention et la participation directe des citoyens dans le processus décisionnel. " *Ce test grandeur nature de démocratie directe devrait, selon la municipalité, trouver un prolongement dans la télévision locale interactive de la ville...* " (*Le Courrier de L'Ouest*, 25 janvier 1997)
- **La dénonciation d'une opération de propagande pour le maire :** cette opération étant, pour certains journalistes, un moyen nouveau à la disposition d'A. Santini pour faire la promotion de son action dans la ville. " *Santini show sur canal 8* " (*Le Parisien*, 24 janvier 1997)
- **Les explications techniques :** détails sur le dispositif, son coût, son mode de financement, les opérateurs engagés, etc.
- **L'exclusivité mondiale :** en quoi l'expérience est originale et se différencie de ce qui a déjà été fait, donnant ainsi à l'initiative une certaine dimension publicitaire. " *Ce soir, à partir de 18 heures, l'événement aura lieu dans votre salon, si vous êtes abonné au câble, Pour la première fois dans l'histoire de la démocratie locale, un conseil municipal sera retransmis en direct à la télévision, et vous pourrez même poser vos questions aux élus* " (*Le Parisien*, 23 janvier 1997)
- **Observations sur le terrain :** cette thématique rassemble les témoignages recueillis par les journalistes dans les familles lors d'observation réalisées durant la première retransmission en direct.
- **Les questions juridiques :** ce thème regroupe tous les verbatims consacrés aux rapports entre la télévision et le CSA et les problèmes en suspens. Deux questions majeures sont évoquées : celle du temps de parole, soulevée par les élus de l'opposition et celle du conventionnement de T2i par le CSA, ce dernier étant face à un vide juridique en la matière. " *Le CSA donne son accord provisoire à la télévision interactive d'Issy* " (*Libération*, 12 mars 1997)

Les articles se divisent en deux vagues successives : ceux publiés autour du premier conseil du 23 janvier 1997, et ceux publiés après celui du 13 mars 1997. Il nous a alors paru intéressant de comparer les contenus thématiques de ces deux vagues distinctes afin de définir les thèmes " résistants " à l'engouement médiatique de la nouveauté. Nous verrons ainsi quels sont les messages qui sont les mieux passés à travers la presse et qui ont fait l'objet de plus de commentaires et d'analyse journalistique.

Le graphique suivant représente les thématiques abordées dans les différents articles et leur évolution dans le temps. Bien entendu, différentes thématiques étant abordées à chaque fois, leur nombre dépasse celui du nombre d'article recensé.

B) Un message municipal particulièrement bien relayé

Quelques remarques peuvent être tirées de ce graphique.

1. La première vague d'articles reprend de façon très précise, jusqu'au plagiat sans guillemets, le communiqué de presse des services de la SEM. Trois thématiques ressortent dès lors de façon frappante : celle de la démocratie directe, des explications techniques et de l'exclusivité mondiale. Seuls les grands journaux nationaux s'offrent le luxe d'une véritable analyse en présentant d'autres éclairages sur l'expérience, abordant les questions juridiques, dépêchant des reporters sur place chez quelques citoyens isséens ainsi qu'en faisant le point des développements technologiques dans la ville d'Issy-les-Moulineaux.

2. Le message d'André Santini est particulièrement bien relayé par l'ensemble des journaux, à l'exception peut-être de *Libération* qui prend un certain recul par rapport au maire avec une vue plus critique de la séance interactive du conseil municipal. La métaphore de la démocratie directe est largement utilisée par les journalistes qui voient dans l'expérience une nouvelle sorte de forum athénien. : on compte 21 références à cette thématique dans la première vague sur les 26 articles qui la constituent. On observe ainsi un décalage important entre le traitement journalistique de l'événement et les quelques citoyens interrogés qui semblent plus sensibles à l'effet de transparence et à la dimension pédagogique de l'émission qu'à la possibilité qui leur est désormais offerte de participer à la vie politique locale : "*Pour cet homme de trente ans, agent de voyage à Issy, qui assistait là à son premier conseil municipal la question est donc de savoir " comment fonctionne l'interactivité "*" (*Le Parisien*, 24 janvier 1997). Il faut mettre ce point en correspondance avec l'étude en réception réalisée dans le cadre de cette étude. Il apparaît en effet que la presse est beaucoup plus sensible que la population à l'idée de démocratie de participation : nous montrons en effet plus loin que cette dernière voit dans le conseil interactif davantage une source d'information alternative qu'un véritable instrument de participation. L'idée de démocratie directe semble ainsi susciter plus d'engouement médiatique que d'effet de réalité auprès des citoyens.

3. La prouesse technologique est unanimement saluée par la presse, qui voit dans l'initiative de la ville une certaine continuité avec sa politique en matière de diffusion des nouvelles technologies. L'exclusivité mondiale est ainsi largement reprise : 12 occurrences avant le mois de mars. Issy-les-Moulineaux fait désormais partie des quelques villes innovantes en la matière puisque, comme le soulignent de nombreux articles, le plan local d'information se traduit par un volontarisme politique qui vise à étendre le plus possible l'utilisation des nouvelles techniques, y compris au profit des catégories les moins favorisées. Sans conteste, Issy-les-Moulineaux apparaît comme une ville moderne, qui met la technique au service des entreprises et des citoyens. Est ainsi oubliée l'histoire industrielle de la ville et entérinée son évolution économique.

4. Les quelques personnes interrogées ne voient pas dans l'expérience une opération publicitaire pour le maire : " Lorsque le PC qualifie cette retransmission d'opération de " personnalisation de pouvoir " : " N'importe quoi ! Je ne vois pas l'intérêt que la maire aurait à se mettre en avant par ce biais-là. Il n'a pas vraiment besoin de ça. " (*Le Parisien*, 24 janvier 1997). Ce point est d'ailleurs confirmé par l'ensemble de la presse puisque les risques de dérive sont faiblement mentionnés dans la seconde vague d'article : seules 3 évocations de cette question apparaissent après le mois de mars contre 6 auparavant. La controverse tient surtout à la procédure suivie lors des interruptions de séances : " La séance s'est déroulée sans grande déontologie, sans présence d'intervenants ou de journalistes indépendants. Les suspensions de séance ont consisté en la lecture par A. Santini d'une sélection réalisée sous son contrôle parmi les messages reçus par téléphone, internet ou papier et avec ses propres commentaires en réponses... " (*Territoires*, mars 1997). L'évolution du dispositif vers une plus grande transparence tant dans la sélection que dans la présentation des questions permet ainsi de remédier aux principaux griefs retenus contre le maire et désamorce la critique.

5. La seconde vague d'articles accorde une place nettement moins importante au côté spectaculaire de l'expérience et s'attache surtout au détail du programme de la seconde séance prévue pour le 13 mars. Les articles se concentrent sur deux thématiques principales : les questions techniques et les questions juridiques. Sont plus particulièrement discutées les positions du CSA sur les temps de parole accordés aux élus de l'opposition et le statut juridique, encore flou, de l'émission. Les remarques de l'autorité administrative indépendante font l'objet de commentaires plus précis : la mise en place d'un animateur indépendant, la sélection au hasard des questions ainsi que la possibilité d'accès plus large de la population au programme sont plus couverts par la presse que précédemment. La thématique de la démocratie directe se fait plus discrète, et n'est en général abordée que de façon détournée : "*La démocratie locale, par le biais du petit écran, continue donc son bonhomme de chemin*" (*Le Parisien*, 13 mars 1997). Seul le journal *Le Parisien* continue à couvrir les retransmissions du conseil municipal, sans faire d'ailleurs beaucoup de commentaires. Il consacre ses colonnes à l'ordre du jour du conseil et reprecise à chaque fois les moyens mis à disposition du citoyen pour intervenir en direct.

En conclusion sur ce point, on peut donc noter que la dimension événementielle a largement dominé dans la quasi-totalité des articles que nous avons analysé. L'expérience est saluée pour l'inventivité dont la mairie fait preuve à travers sa " première mondiale ", tout en cédant à des analyses faciles sur l'avènement proche de la démocratie directe grâce aux nouvelles technologies, ce qui doit prêter à sourire lorsque les mêmes journalistes annoncent que la quasi-totalité des interventions se font par le biais du téléphone... Le câble n'étant par ailleurs pas une technique particulièrement nouvelle... Certains, pour leur part, dénoncent également trop facilement une expérience " publicitaire " sans procéder véritablement à une analyse de ce que pourrait être une démocratie directe et si elle est souhaitable.

On constate ainsi que la focalisation de la presse sur la dimension spectaculaire du dispositif marque un net décalage avec ce que l'on observe sur le terrain. Le communiqué de presse est d'ailleurs largement responsable de cet état de fait : en parlant de " test en grandeur nature de démocratie directe ", il oriente les journalistes vers une interprétation techniciste du dispositif au détriment des notions de service, d'information et de pédagogie que l'on retrouve de façon bien plus détaillée dans les propos du maire lors des interviews qui lui sont accordées. Dès lors, il ne faudra pas s'étonner si, à l'heure des bilans, ces même journalistes dressent un constat négatif de l'expérience : la démocratie directe n'était pas et ne pouvait pas être un objectif prioritaire du conseil municipal interactif. A lui seul, le taux d'équipement des ménages suffit à décrédibiliser cette hypothèse.

Au total, si la " première " a bien été couverte par la presse, ce ne fut pas l'occasion d'un débat et d'une analyse sur les moyens de rapprocher citoyens et élus. A de rares exceptions près, c'est un événement que l'on a salué et non une idée.

IV- LE DISPOSITIF SCENIQUE ET AUDIOVISUEL

A. *Les espérances et les craintes initiales.*

Toute utilisation d'une technologie électronique, toute médiatisation audiovisuelle, est à la fois source d'espoirs de puissance et de craintes de manipulation. Nous avons vu que la mise en place de l'expérience s'est accompagnée d'une rhétorique techniciste présentant les nouvelles technologies comme une solution efficace au problème de déficit de légitimité rencontré par les élus. Les thèmes récurrents "d'agora démocratique", "de participation citoyenne" ont largement dominé la campagne de presse et la communication de la ville sans qu'une véritable réflexion critique ne soit menée.

Dans la pratique, l'utilisation de l'audiovisuel a représenté pour tous les élus un défi auquel ils ont bien voulu se soumettre non sans appréhensions. Ceci est particulièrement vrai pour les élus de l'opposition qui ne sont pas à l'origine de l'expérience et qui ont donc logiquement eu le sentiment de la subir. Leurs reproches initiaux se confondent avec ceux adressés à la télévision nationale dans son expression de la politique, parfois assimilée à de l'exhibition. Les élus de gauche reprennent en effet à leur compte le thème de la publicisation (l'ouverture du conseil peut représenter un supplément démocratique) mais expriment vite leurs craintes à l'idée que ne soient introduits des biais liés au mode de médiatisation choisi. La forte personnalité du maire, jugé par tous comme charismatique et même autoritaire, ainsi que les transformations induites par la présence de caméras sur le déroulement des séances peuvent en effet avoir des effets secondaires faussant le débat public : "*on ne va plus pouvoir se parler entre conseillers, on se sent comme sur un plateau télé*", explique lors du premier conseil un élu de l'opposition. En particulier, le pouvoir discursif des partis politiques minoritaires leur semble entamé dans ce nouveau contexte qui valorise la personnalité du maire. Certains se posent la question de savoir si les modifications induites dans les séances du conseil municipal ne servent pas finalement un autre objectif que celui, noble en soi, de favoriser la participation citoyenne. Un élu de gauche tient un discours critique très affirmé de dépossession médiatique des citoyens et de manipulation des conseillers de l'opposition muselés par une majorité encore plus puissante.

B) *L'infrastructure technique*

La retransmission du conseil municipal est le fruit d'une collaboration entre les services de la *SEM Issy Médias*, société d'économie mixte organisant la communication de la municipalité, de la société privée *NC numéricâble* (ex-*Plein Câble*, filiale de la *Vivendi*), détenant le réseau câblé de la ville d'Issy-les-Moulineaux, et de *France Télécom*. La *SEM Issy Médias* a été chargée de produire et de présenter un magazine d'information précédant le conseil et d'enrichir la retransmission de ce dernier de documents pédagogiques (cartes, graphiques, photographies É). Elle fournit également toute l'infrastructure permettant de recevoir les appels des citoyens pendant le conseil, de les mettre en fiches, de les transmettre. *NC numéricâble* assure la distribution sélective du programme par le câble (seuls les Isséens peuvent le recevoir à leur domicile) par décrochage local de la chaîne *Mosaïque*. La diffusion technique (matériel audiovisuel utilisé et filmage) est effectuée par la société *VT Com*, filiale de *France Télécom*.

Le dispositif de sélection et de présentation des questions au conseils évolué dans le temps. Lors du premier conseil, la sélection des questions (très nombreuses) était opérée par les

services de la *SEM Issy Médias* puis celles-ci étaient données au maire qui les lisait durant les interruptions de séance. Par la suite, cette sélection a été confiée à l'un des responsables de communication de la SEM qui intervenait pour présenter les questions de la population. Ce dispositif a été critiqué par le CSA qui a conseillé l'intervention d'une personnalité indépendante issue de la ville. Ce sont donc des citoyens -un vétérinaire, une éditrice- qui rempliront ce rôle. Un tirage au sort peut ainsi être effectué parmi toutes les questions relevant de l'ordre du jour, mais dans la pratique, le nombre de questions diminuant, la procédure de sélection n'a plus lieu d'être : elles sont toutes lues ou résumées (à condition de relever de l'ordre du jour). Le système s'achemine donc vers une plus grande impartialité, même si les coordonnées de tous les intervenants ne sont pas transmises à l'opposition pour réponse ultérieure par écrit (les citoyens qui interviennent doivent indiquer s'ils souhaitent que leurs coordonnées soient également transmises à l'opposition).

C) La mise en scène du maire

Le maire est effectivement au coeur du dispositif et présenté à son avantage. Il se donne tout d'abord comme l'initiateur et l'organisateur du conseil municipal interactif, au nom d'une mission citoyenne : *" le conseil municipal est un organe clandestin. J'ai voulu revaloriser une institution en pleine déshérence. J'ai proposé la retransmission du CM (ce qui m'intéressait en soi moyennement) surtout pour la possibilité d'interactivité. "* (entretien, 1998). Il en attend indirectement une rétribution symbolique locale mais surtout nationale (couverture de l'opération par les médias nationaux, possibilité de jouer un rôle majeur dans la mise en place d'une chaîne parlementaire en 1999).

Une étude de la salle du conseil, de son déroulement et de la rhétorique filmique qui le produit sur les écrans démontre d'autre part que la place du maire est centrale dans le processus. En ce sens, le " spectacle " ou " show " Santini dénoncé par certains existe bien pour partie.

1) La salle du conseil

Le maire a fait construire un espace consacrant son pouvoir et symbolisant sa volonté d'ouverture aux NTIC. La salle de réunion du conseil municipal rappelle à son échelle les grands lieux nationaux de délibération : hauteur du plafond de la salle, miroirs agrandissant l'espace, fresque d'un artiste renommé ornant un mur, touche antique apportée par des colonnades romaines. Cette dernière n'oublie pas d'autre part d'être multimédias (c'est-à-dire notamment équipée pour la visioconférence) et, accessoirement, disponible à la location pour de grands groupes privés ou publics désireux de bénéficier de ses équipements et de son prestige. Elle se révèle ainsi être un bon compromis entre la pompe des cérémonies républicaines et la modernité des NTIC, donc taillée sur mesure pour un élu à la dimension nationale incontestable et à la volonté affichée de jouer la carte de l'innovation technologique.

2) Le maire figure centrale dans les débats

Le maire, entouré de ses premiers adjoints, installé dans le seul fauteuil haut encadrant sa personne près de la fresque et des miroirs, est tout d'abord celui qui régule le CM, qui accorde la parole, la reprend, sur le modèle du Président de l'Assemblée Nationale. Ses interventions prennent de la hauteur en se voulant très fréquemment pédagogiques : expliquer en détail un texte de loi ou un dossier technique après les présentations de ses conseillers ou les discussions de membres de l'opposition. Les explications peuvent aussi bien porter sur les problèmes de définition du tarif repas des fonctionnaires (18-12-1997), sur la hausse du prix de l'eau (9-10-1997) ou, assez logiquement, sur les nouvelles technologies de l'information et les infrastructures techniques qu'elles peuvent nécessiter (19-06-1997, 18-12-1997). Le maire

sait par ailleurs entrer en rupture avec cette image hiératique en usant de son humour avec brio (il y a un relatif consensus à ce sujet) et ne répugne pas à entrer dans des débats parfois assez vifs avec l'opposition. L'échange d'arguments est ici politique et idéologique, il peut porter sur les bienfaits ou les méfaits de la privatisation des services du cimetière municipal (19-06-1997), sur la politique de développement urbain (question récurrente à Issy-les-Moulineaux), sur la plus ou moins grande importance des emplois jeunes créés par la ville (18-12-1997) É

En bref, le maire cumule les discours du premier magistrat local, de l'expert et du politique.

3) Le dispositif filmique

Les plans de caméras contribuent clairement à la mise en scène du pouvoir majoritaire. Les membres de la majorité, et en particulier le maire, sont filmés par deux caméras fixes permettant des plans américains ou des gros plans. Les plongées sur le maire sont très éloignées et plutôt chargées de donner une vue globale de la salle ceinturée par la colonnade. L'opposition, toutes tendances confondues, est regroupée autour d'une large table noire en fond de salle, sur fond obscur de rideaux et sous un plafond bas. Elle est filmée par une caméra fixe située en hauteur donnant de nombreuses plongées sur les personnes et par plusieurs caméras portables donnant des images moins stables et privilégiant les très gros plans ou les effets parfois peu flatteurs de contre-plongées.

D) L'accès à la parole et le rôle de l'opposition

Dans ces conditions, le problème de l'accès à la parole s'est posé très rapidement. L'opposition qui représente 20 % des sièges de conseillers municipaux mais qui a recueilli 40 % des voix aux élections se dit lésée par le principe de représentation physique habituellement utilisé lors des conseils. Elle exprime lors du premier conseil municipal interactif (23-01-1997) la crainte que son temps de parole soit réduit forfaitairement comme le maire l'a annoncé (6 minutes par conseil et par élu), ce qui dans un contexte de médiatisation télévisée reviendrait selon elle à la minorer complètement et à accroître le pouvoir en place par effet de plébiscite. Pourtant, lors du premier conseil municipal interactif la parole se distribue de façon assez équilibrée entre l'opposition et la majorité (environ 88 minutes pour chacune des deux). Le maire choisira d'instaurer une représentation proportionnelle dans les conseils ultérieurs ce qui permettra d'accorder 40 % de temps de parole à l'opposition (cette modification du règlement intérieur est aussi la conséquence d'un recours de l'opposition devant le conseil d'Etat). L'opposition reconnaît même aujourd'hui que le contingentement n'est pas respecté et qu'elle peut s'exprimer si elle a dépassé son temps de parole, ce qui permet de ne pas bloquer les débats.

Les registres dont dispose l'opposition pour commenter les questions à l'ordre du jour, pour exprimer ses points de vue et critiquer la majorité, sont nombreux. FN, PC, P.S., MDC, Ecologistes utilisent le plus souvent des argumentations économiques, juridiques et techniques très construites pour discuter des dossiers d'actualité. Certains membres de ces formations présents au conseil ont ou ont eu des activités administratives et politiques de haut niveau, ce qui explique leur connaissance approfondie des dossiers à fort contenu technique). Plusieurs débats très complexes, aux dimensions idéologiques, politiques et historiques, ont par ailleurs pu avoir lieu durant la période étudiée. Ce que l'on pourrait nommer " la querelle des noms de lieu ", survenue au conseil du 14-05-1998, est ici emblématique. Au-delà d'une dispute droite-gauche sur le fait de baptiser un nouveau quartier " Baron Haussmann " ou

" Jean-Marie Djibaou ", elle engageait une réflexion sur le devenir et l'identité d'une ville dont le passé ouvrier et industriel s'éloigne.

E) Les effets de la médiatisation

Moins de deux ans après la mise en place du CMI il n'est pas possible de tirer des conclusions définitives sur les effets de la médiatisation. Plusieurs points ressortent néanmoins dans le moyen terme, certains permettant de relativiser des craintes manifestées au départ, d'autres apparaissant fortement instructifs car assez surprenants.

1. L'apprentissage des caméras et la disparition des effets d'intimidation

Si le jeu des médias électroniques peut sembler perturber la bonne marche d'une réunion municipale et si une certaine timidité a pu effectivement se manifester lors du premier conseil chez de nombreux élus de tous bords, il ne fait plus aucun doute aujourd'hui que la présence de caméras ne gêne plus la plupart des membres du conseil. Ils ont su progressivement s'habituer voire domestiquer ce qui n'est qu'un outil de communication. Ce constat est fait à la fois par les intéressés et par les chercheurs qui ont visionné les enregistrements du conseil et observé que la prise de parole était de moins en moins difficile et les argumentations de plus en plus naturelles. Il rejoint des observations faites par les chercheurs dans le cadre d'expériences proches (cf. infra V)

2) La bonne tenue des débats

Le conseil municipal interactif fonctionne bien comme un conseil municipal, l'ensemble des questions prévues à l'ordre du jour étant traitées et les résolutions votées en temps voulu. Il faut relever par ailleurs la très bonne qualité des échanges malgré et grâce à des divergences très nettes sur le fond entre les participants du conseil. Il est bien sûr extrêmement difficile de définir de façon objective la qualité des débats. Des indicateurs permettent néanmoins de préciser cette notion : variété des types de discours, variété des informations mises à la disposition des publics, variété des intervenants. La nécessité d'expliquer des dossiers complexes au public conduit les élus locaux de tous bords à un effort didactique sur le fond des questions traitées (les questions d'urbanisme ou le vote du budget). Des débats substantiels ont aussi porté sur l'identité de la ville, la signification des clivages gauche/droite ainsi que la définition des services publics municipaux.

Il n'y a pas eu triomphe de l'image sur l'idée. On ne peut déplorer une perversion des débats et si les échanges sont parfois directs voire acerbes, ils ne le sont pas de façon systématique et ne sortent pas des limites que la confrontation démocratique autorise. La diffusion télévisuelle n'a pas entraîné ici de surenchère verbale ni de gesticulation outrancière nuisibles au fonctionnement du conseil alors même que la situation politique d'Issy-les-Moulineaux est plutôt propice à des débordements de ce type. Cette situation est certainement favorisée par la présence dans le conseil de personnalités ayant une formation économique et juridique de haut niveau et des engagements politiques nationaux, mais la présence même de caméras joue en fait dans ce contexte précis le rôle de modérateur.

3) Une non-modification de l'agenda

On ne constate pas d'émergence de thématiques d'actualité nationale au cours des débats, sauf à de rares exceptions. Le conseil municipal ne sert pas de tribune à la défense des politiques prônées par les grands leaders nationaux. Autrement dit, la dimension locale du conseil est restée dominante.

4) Une pacification des moeurs politiques

Il est intéressant de noter par ailleurs que la pacification des moeurs politiques est finalement mise au crédit de la médiatisation (" *avant que ce ne soit filmé, les séances du conseil étaient de véritables séances de catch. C'était effrayant, sur le mode de l'insulte personnelle* ", selon un élu de gauche). Les citoyens téléspectateurs ne partagent d'ailleurs pas tous ce constat qui parlent pour certains de violence des échanges voire de " cirque ", alors qu'ils n'ont pas assisté à la tenue de conseils antérieurs et demeurent parfois prisonniers d'une vision trop consensuelle de la politique, notamment de la politique locale.

5) La polarisation des débats maire/opposition

Si les dispositifs scénique et télévisuel consacrent le maire et son autorité, la levée des inhibitions initiales des membres de l'opposition devant les caméras contribue à installer l'opposition de gauche dans une position d'interlocuteur principal du maire (les membres du FN étant plus en retrait). Il s'est ainsi produit dans la pratique une polarisation des débats maire/opposition et ce sont clairement les conseillers de la majorité qui y ont perdu en étant assez largement rabattus sur les questions d'ordre technique et sur la fonction de présentation des dossiers. Le CMI est vu par les membres de la majorité comme une tribune nouvelle, inespérée, pour l'opposition.

6) Une plus grande notoriété des élus

Un effet de notoriété bien accueilli est également à enregistrer tant pour les conseillers de la majorité que de l'opposition : "*on me reconnaît dans la rue maintenant* " (un conseiller de la majorité). Cette notoriété n'a pas eu, pour l'instant, de traduction électorale.

7) Le ralentissement du rythme des séances

L'effort de clarification pédagogique nécessaire à la bonne compréhension des dossiers se traduit logiquement par un allongement de la durée des séances du conseil et en amont par un effort didactique marqué de la part des conseillers municipaux. Des graphiques, des images, viennent illustrer les propos des élus qui soulignent d'ailleurs le surcroît de travail que génère la médiatisation.

Ce ralentissement peut être aussi imputé à la volonté de l'opposition de donner son point de vue de façon approfondie sur les sujets qui lui paraissent représenter un enjeu politique.

V- LE CONSEIL MUNICIPAL INTERACTIF VU PAR LES CITOYENS D'ISSY-LES-MOULINEAUX;

La relation des citoyens-télespectateurs au CMI constitue en théorie le coeur du dispositif mis en place par la municipalité. L'intensité et la richesse de cette relation - dont dépend en grande partie le succès d'une expérience chargée d'impliquer le plus possible la population - sont évaluées ici de deux façons :

1) La mesure de l'audience et la prise en compte des caractéristiques de la participation active au CMI. Ce sont des indicateurs intéressants de présence mais dont l'importance ne doit pas être surestimée : la présence statistique des citoyens ne dit rien de leur véritable implication et seule la désertion systématique doit apparaître en soi catastrophique. Il est d'ailleurs utile de voir en quoi les élus, qui ne disposent que de ces indicateurs, ont pu s'attacher à ces derniers pour tenter de juger de l'impact du CMI et en modifier graduellement le fonctionnement.

2) Au-delà de l'audience, la réception permet de donner une image complexe des publics et de leurs lectures du " programme " CMI. Elle est l'interprétation fournie par les citoyens de leur rapport personnel au CMI.

A) La dynamique de l'audience et de la participation

1) Un effet de nouveauté momentané

Les résultats du premier conseil sont plus qu'encourageants : près de 50% d'audience sur les 5 000 foyers câblés (sondage *Plein Câble*) sur un total de 22 000 foyers à Issy et une population de 50 000 personnes. On relève près de 300 questions émanant de la population au premier conseil. Les retours sont très positifs. A noter que près de 85 % des appels parvenus lors de ce premier conseil portent sur la tenue du CMI et sont des incitations à continuer cette expérience (graphique n°1).

La participation décline fortement mais se stabilise à mesure que le temps s'écoule. On relève près de 300 questions émanant de la population au premier conseil, et un an plus tard seulement une trentaine par conseil (graphique n°2). Par conséquent les suspensions de séances, qui représentaient 20 % de la durée de la retransmission lors de la première séance (près d'une heure sur quatre de diffusion) doivent s'atrophier (9 % de la durée de la retransmission lors du cinquième CMI, 18-12-1997). Les thématiques abordées par les intervenants évoluent puisque ce sont les questions liées à l'enfance, aux problèmes de voirie et aux activités de la ville d'Issy qui vont petit à petit se substituer aux interrogations spéculaires sur le fonctionnement du CMI (graphiques n°1 et 3).

Le succès initial est donc pour une part importante effet de nouveauté et de curiosité. L'audience n'est plus connue depuis le 23-01-1997 mais il est probable qu'elle ait suivi le même chemin que la participation en diminuant avec le temps. Les entretiens qualitatifs démontrent cependant qu'un bouche à oreille s'est mis en place, ce qui signifie qu'il n'y a pas effondrement. Durant les années 1970 de nombreuses expériences de télévisions locales communautaires ont eu lieu et ce sont les diffusions câblées de CM (au Canada) qui ont obtenu les résultats les plus stables.

Pour les élus, l'audience et la participation sont sans cesse à solliciter et à favoriser. La réponse à ce qui est vécu comme un essoufflement consiste en innovations successives qui sont autant de tentatives de relancer la participation. L'ordre du jour est progressivement mis

à la disposition de la population (à la suite de la suggestion d'une élue écologiste et des demandes de nombreux citoyens) au moyen de plaquettes envoyées par la Poste, d'un service minitel et d'un service sur le net. Des lieux publics équipés de téléviseurs retransmettant le conseil et d'ordinateurs branchés sur internet sont ouverts : la médiathèque pour tous les âges, l'espace jeunes ainsi qu'un espace seniors ou " cyber-salon de thé " dans lequel une dame de 104 ans aurait surfé sur le net selon le maire ! Les possibilités d'entrer en contact avec le conseil sont élargies : le téléphone et internet sont complétés par le minitel qui permettra effectivement quelques messages provenant de salariés en entreprise (suggestion d'un citoyen). Une retransmission en direct du conseil sur internet est engagée. La dernière innovation en date : un entretien par téléphone en direct entre élus et plusieurs citoyens tirés au sort acceptant cette procédure.

2) Les caractéristiques des intervenants

L'intervention au conseil est avant tout le fait de citoyens déjà sensibilisés à la chose publique par une activité dans une association. Le recrutement socioprofessionnel correspond à celui des citoyens traditionnellement actifs dans la Cité, professions intermédiaires et nouvelles classes moyennes, en particulier dans le secteur de la communication : infographiste free lance, responsable communication, ingénieur d'études, etc. Mais l'intervention peut être également le fait d'une mère au foyer épouse de médecin militaire, d'une contrôleuse du Trésor, d'une pharmacienne ou d'une aide soignante. Les retraités, enfin, représentent un dernier contingent important de citoyens mobilisés : téléphoniste PTT puis secrétaire et couturière, employée de la Sécurité Sociale, infirmière, pré-retraîtée employée de banque, etc.

Les intervenants ont, selon leurs dires, des pratiques étonnamment régulières et intenses :

- suivi du CMI généralement depuis le début en janvier 1997,
- vision et écoute intégrale du CMI,
- utilisation du magnétoscope pour visionner des phases précises du CMI,
- questions parfois nombreuses, adressées régulièrement au conseil.

La participation homme-femme est à peu près similaire, avec un léger avantage pour les femmes (graphique n°4). La distribution des questions est sexuée puisque les hommes s'intéressent proportionnellement plus au CMI lui-même, aux problèmes de voirie et à la ville que les femmes, plus attachées pour leur part aux questions de prise en charge des enfants (graphique n°5). L'innovation technologique n'est pas plébiscitée : le moyen d'intervention privilégié reste, de loin, un moyen traditionnel, le téléphone (graphique n°6). La médiation par courrier électronique et minitel s'affirme cependant lors des derniers conseils, à mesure que le nombre d'interventions diminue et que l'accent est progressivement placé sur cette dernière.

B) La réception du CMI : une analyse qualitative

1) La perception du maire et de l'opposition

La description fournie dans les chapitres sur le dispositif et les nouvelles technologies adoptait un point de vue sémiologique qui ne correspond pas nécessairement à ce que ressentent et décodent de l'expérience les publics. Ces derniers ne sont pas particulièrement " naïfs " au sens où ils ne verraient pas " objectivement " les éléments de la mise en scène, ils disposent simplement de filtres cognitifs pour analyser les images et les discours, ils ont tous de bonnes raisons de ne voir que certains éléments de la mise en scène en préférant par exemple être plus

sensibles aux éléments qui leur semblent désavantager la majorité quand ils s'en réclament idéologiquement ou électoralement, et réciproquement pour ceux qui se réclament de l'opposition.

La perception des personnalités politiques est un bon exemple des pouvoirs de sélectivité et de rétention des publics. André Santini est décrit comme étant un très bon maire par la majorité des intervenants, quel que soit l'appartenance politique de ces derniers. Il est généralement apprécié pour sa gestion, pour son humour, mais aussi pour la notoriété qu'il confère à la ville et, enfin, pour sa dimension nationale : *" un maire député, ça apporte beaucoup de choses à la ville "*. (F, 67 ans). Il y a là un aspect très pragmatique du vote politique local, bien connu des chercheurs. Mais, une fois ce constat fait, on retrouve très clairement les clivages politiques traditionnels : *" moi je vote socialiste alors, quoiqu'il arrive "* (F, 42 ans). Plusieurs intervenants de gauche estiment que tout est fait pour favoriser le maire lors de la retransmission des conseils mais que la mise en scène se retourne finalement contre lui : *" Il est agressif, il est méprisant et É je me demande à la limite si ça lui sert. (É) C'est pas en faveur de Santini, hein. Mais bon, c'est vrai qu'ici, c'est spécial, parce qu'ici ça vote plutôt à gauche "*. (F, militante PC locale, à propos de son quartier). Pour cette militante, les conseillers de la majorité sont mal à l'aise, intimidés par le maire, *" ils sont comme à l'école maternelle (É). Pour la démocratie, justement, c'est bien qu'on le voit dans son élément "*. Au contraire, des électeurs de droite ou se réclamant de la majorité en place critiquent ouvertement les membres de l'opposition qui ne leur semblent pas constructifs dans leurs interventions : *" ils sont toujours là pour critiquer, quelles que soient les propositions du maire, ils critiquent. Ils ne cherchent pas à comprendre le pourquoi du comment. (É) Il faut dire que nous sommes de droite "*. (F, 44 ans).

A la question relative aux effets du CMI (*" C'est une bonne chose pour l'opposition ou pour le maire ou pour les deux ? "*) les réponses se distribuent suivant les appartenances politiques. Un dialogue entre une mère écologiste (M) et son fils (F) qui se dit de droite est de ce point de vue particulièrement éclairant. Il met en évidence le regard très orienté de chacun :

F: C'est bien pour l'opposition.

Enquêteur : Pourquoi ?

F : Elle s'exprime très longuement l'opposition. ,a lui permet de faire des coups de théâtre.

M : Pour le maire et le conseil c'est bien parce que ça lui donne une image de modernité, d'ouverture, enfin, É on a pas l'impression que c'est caché, vous voyez. Pour l'opposition, je dirais pour ceux qui veulent ou la soutenir ou se demandant quelle est leur place dans le conseil municipal, on voit que ça fonctionne quand même démocratiquement, ils ont quand même le droit de parler, ils s'expriment quand même pas mal.

(É)

Est-ce que vous avez l'impression du coup de mieux connaître les élus, le maire ?

M : Lui on le connaît déjà autrement, il y avait pas besoin de ça. Mais effectivement de ce fait les conseillers municipaux quand on les rencontre dans la rue on dit : " tiens, lui, il était au conseil municipal ".

F : En fait on voit surtout l'opposition au conseil municipal É

M : Moi, je trouve pas.

F : Les conseillers municipaux de la majorité interviennent très peu souvent, donc en fait É

M : Ben si, mais ils présentent quand même chaque projet.

F : En fait, c'est les maires délégués mais pas les conseillers municipaux É

M : Oui d'accord É mais ça suffit.

Tu trouves que les conseillers municipaux ne sont pas assez présents, qu'on ne les entend pas assez ?

F : Oui.

2) Les questions abordées

Le CMI se tient dans un contexte où les demandes des citoyens apparaissent peu politisées et assez individualisées. Le mouvement est ici d'autant plus affirmé que la municipalité joue depuis des années le jeu d'une couverture des besoins spécifiques des populations en encourageant et en développant cette culture de services. Un conseiller de la majorité parle de prise en charge " *du nourrisson au quatrième âge* ". Selon lui, le maire " *veut rester en permanence au contact. Il a des palpeurs. Il participe à tout sur le terrain* ". (É) , *a fait 18 ans que la ville est un chantier.* " On retrouve ce passage d'une culture d'action à une culture de services dans la relation aux syndicats.

Ceci a lieu pour une bonne part hors des clivages politiques : une tendance se manifeste à juger sur pièces l'efficacité des services en termes de couverture et de satisfaction personnelle. Les explications détaillées obtenues lors des entretiens recourent les questions tirées des fiches d'appel (graphiques 1 et 3). Elles montrent que les citoyens sont très attachés au local et aux revendications personnelles : il n'y a pas assez de crèches sur la ville, les aménagements pour personnes handicapées sont insuffisants, les logements sont trop chers É " *Mon problème particulier c'est le système de garde d'enfants : ils n'ont pas créé de fichiers d'étudiants qu'on puisse avoir comme ça. Je suppose qu'il y a beaucoup de gens comme ça qui cherchent à travailler à temps partiel et on n'a pas accès à un fichier où on peut téléphoner à telle personne qui peut se déplacer, et ça c'est dommage pour une mairie dynamique comme ça* " (F, 42 ans). La dimension financière des actions municipales est parfois soulignée : " *c'est toujours utile de savoir ce qu'il y a dans notre ville, ce qu'on fait de notre argent* " (F, 78 ans). La curiosité pour des investissements publics peut être motivée par un hasard mais elle prend ensuite la forme d'une interrogation sur le bien fondé des dépenses : " *il y a quelque chose qui m'intéresse, c'est le musée, d'ailleurs je suis intervenu à ce propos à deux reprises, c'était au conseil de novembre ou d'octobre, je sais plus É Puisque le musée on l'a construit sous mes fenêtres. J'aimais bien, avant qu'il soit ouvert - je l'ai visité depuis - j'aimais bien savoir un petit peu ce qui se passait, combien ça coûtait É* " (H, 41 ans).

Les questions sur l'environnement et sur le logement sont la toile de fond de nombreuses interventions : le logement social est en fait perçu comme la question majeure à Issy-les-Moulineaux, quelle que soit l'appartenance politique de l'intervenant. Le chômage, par contre, n'est pas mis au coeur de la relation au pouvoir municipal : il s'agit davantage d'une problématique nationale.

Les problématiques globales et de long terme ne sont pas totalement absentes. Elles peuvent concerner les orientations politiques et la vision de la société exprimée par les différents bords politiques. Elles se traduisent surtout par des réflexions sur le budget municipal et la prévision, réflexions peu précises car dépendantes d'une connaissance des terrains : "*voir comment c'est géré, et puis comment É ils prévoient, comment ils prévoient, euh É leur planning et puis tout*" (F, 78 ans); "*C'est quand même assez intéressant de voir comment est gérée une ville, quels sont les projets É d'environnement, de la culture, d'aménagement du territoire, du patrimoine*" (H, 29 ans).

3) La transparence

Le média local privilégié des Isséens est un média papier, la lettre municipale *Point d'Appui*, connue de tous les intervenants mais également de la plupart des citoyens non-intervenants qui le citent spontanément et l'utilisent comme moyen d'information sur la ville. Le CMI apparaît moins connu et moins directement utilisable mais il apporte quelque chose de nouveau. Il remplit, pour tous, une fonction réellement pédagogique de présentation du budget et des décisions à adopter. "*On se représente mieux ce qui se passe ou ce qui peut se passer dans la commune. (É) là c'est détaillé [à l'opposé de Point d'Appui ou des panneaux administratifs]*" (F, 46 ans). "*Comme ça on voit comment ça se passe. Parce qu'on ne se déplace pas en général même si on a le droit, c'est toujours difficile. Là, on en voit au moins un petit morceau. Savoir comment ça se déroule, quels sont les sujets abordés, véritablement, comment.*" (F, 43 ans). Au-delà des sujets abordés, ce sont les méthodes et les personnes qui sont rendues publiques : "*comment est faite une proposition, comment elle est discutée, comment elle est votée, quels sont les moyens de discussion et les apports de l'opposition (É) La deuxième chose, c'était la connaissance des maires adjoints et de l'équipe municipale. Donc qui était responsable de tel domaine. Parce qu'en fait quand on vote, on voit une liste avec des noms (É) c'est intéressant de voir quelqu'un qui défend son dossier*" (H, 29 ans).

Le conseil, au-delà de la mise en scène qui le produit aux yeux de tous à chaque fois différemment, apparaît généralement comme un espace délibératif authentique. Il y existe une confrontation, parfois rugueuse, des arguments, et des prises de décision s'y effectuent. La perception de la mise en scène médiatique, à grand renfort de plans de caméra, de prises de parole réglées et ordonnées, à l'origine d'artifices ("*les membres de la majorité ont l'air d'accord entre eux*"), ne gêne pas au fond celle du débat politique. Selon une tendance caractéristique dans le local, les citoyens ne sont pas majoritairement satisfaits de voir dévoiler des conflits, même s'ils les estiment parfois nécessaires et si certains trouvent au contraire que la confrontation fait avancer les choses et rend le CMI plus attrayant. L'essentiel est que la mise en scène télévisuelle dévoile le fonctionnement du conseil municipal, ouvre les coulisses du pouvoir local. Le terme de *transparence* est celui qui revient le plus fréquemment et le plus spontanément dans la bouche des personnes interrogées.

L'utilisation de ce terme n'est pas naïve : pour ces citoyens il reste du caché. Mais ce caché est surtout de l'abscons et non de l'obscur. Il y a tout d'abord la difficulté de comprendre les débats eux-mêmes qui peuvent demeurer trop complexes et trop techniques. Face à cette technicité, la présence d'un journaliste est souhaitée par les plus diplômés qui évoquent le modèle des émissions politiques nationales dans lequel un professionnel de la communication vient établir un dialogue direct avec les élus. Le journaliste est beaucoup moins réclamé par les autres citoyens, qui se méfient des possibilités de parasiter leur relation aux élus ou de faire durer l'événement. L'émission qui précède le CMI peut ainsi être jugée inutile par quelques personnes ("*l'introduction n'apporte rien. C'est sympathique mais on reprend les choses après*", F, 67 ans).

L'autre élément qui rend impossible voire peu souhaitable une totale transparence du CMI est sa construction dans le temps. L'abscons ne relève pas de la manipulation mais plutôt de la préparation. On voit, on sait ou on ressent que ça a été préparé : les conseillers ont peu de papiers, chacun connaît son domaine. La perception de cette préparation est elle-même politisée. " *On a l'impression que tout est prêt côté municipalité, enfin majorité, et qu'il y a que l'opposition qui a travaillé, qui a préparé quelque chose. (É) Bon, le conseil se fait É Bon, c'est vrai qu'il y a des commissions de travail, il y a des groupes de travail avant. Mais on a l'impression qu'il y a que les trois ou quatre de l'opposition qui ont travaillé quelque chose, qui ont travaillé les ordres du jour. Parce que É tout est prêt, ils ont chacun leurs petits documents, leurs petites chemises, et puis ils annoncent ce qui a été décidé, puisqu'il y a un vote mais bon É le vote, on le connaît d'avance É Disons que c'est une transparence, mais à mon avis, je sais pas si c'est vraiment démocratique. C'est une transparence. Ils ont la majorité absolue pratiquement, donc É je peux pas É C'est une transparence, le fait que le conseil soit retransmis comme ça, c'est transparent "* (F, 46 ans).

" *Ce conseil il est parfait (É) mais pour moi, il y a un pré-conseil qui est fait avant, hein. (É) c'est déjà bien mâché, quoi, c'est déjà bien É malgré le fait que les décisions soient prises vraiment en conseil, normalement, quoi, légalement. Sinon, obscures, non É "* (F, 52 ans).

" Il y a des choses cachées ?

M : Des choses cachées É C'est-à-dire, que quand on n'est jamais allé dans un conseil municipal on ne sait pas très bien exactement comment ça fonctionne. Et là tout le monde peut voir qu'on débat de tel article, de telle chose, de la gestion, quoi, de tous les problèmes.É " (F, 43 ans).

Le temps est inscrit au coeur du rapport au pouvoir. Le temps que l'on ne peut pas consacrer à la chose publique et qui revient au travail légitime de la représentation : " *il faut qu'il y ait un travail de fond derrière, enfin, en amont, il faut qu'il y ait un travail de fond. Donc, c'est normal. (É) Parce que sinon, il est déjà très long "* (F, 52 ans).

Le temps que l'on gagne par contre en suivant le CMI grâce à la télévision, qui permet de développer une nouvelle relation citoyenne : " C'est vrai que, moi, sortir le soir É fff É bon, ça m'arrive, bien sûr, mais je veux dire, après, on sait pas à quelle heure ça se termine. Là, on est chez soi, on peut boire un verre, fumer une clope . Là-bas, c'est pas possible É Et en même temps, on peut É pas surenchérir, mais É on peut quand même téléphoner, participer, même si on a pas la réponse en direct, on a le courrier. Bon, après, on peut continuer cet échange " (F, 46 ans).

" *,a dure en général cinq heures, c'est très long, mais c'est intéressant. (É) Mais quand on est chez soi, cinq heures, on peut quand même allumer une cigarette, on peut faire autre chose. Comme je vous dis, je le regarde pas d'une manière assidue, mais j'y assiste quand même jusqu'au bout, en notant essentiellement les points qui m'intéressent, sachant que j'ai la possibilité après le lendemain de regarder la cassette et de revenir sur ces points là "* (H, 41 ans).

4) L'interactivité

La notion d'interactivité est très polysémique : elle s'est imposée comme substantif surtout en France au moment du développement des réseaux câblés. Sa définition repose sur une opposition entre des situations d'activité et de passivité des individus. Sa force est de renvoyer implicitement à des mythes comme celui de la libération collective et individuelle de mass

media qui endormiraient les foules. Rabaté et Lauraire distinguent de façon très opératoire l'interactivité technologique (simple voie de retour) de l'interactivité situationnelle (dialogue, communication de messages, possibilité d'agir, d'intervenir sur le programme, dans le contenu). En fonction de cette distinction, ils présentent trois niveaux d'implication des interlocuteurs :

- 1 - recevoir, mais aussi intervenir
- 2 - communication entre téléspectateur et émetteur
- 3 - possibilité de se parler, de se voir, de communiquer ce que bon leur semble

Pour les intervenants, la médiation électronique (par téléphone, minitel, internet), si elle rend possible la transparence et le temps de l'implication dans la chose publique, ne permet pas une interactivité forte. On ne franchit pas le niveau 1. " *Faudrait qu'on puisse réellement s'exprimer au conseil qui nous intéresse* " (H, 16 ans). Les interventions doivent en effet passer par plusieurs filtres : il faut respecter l'ordre du jour en inscrivant sa question dans cet agenda, les appels sont sélectionnés lorsqu'ils sont nombreux, les questions résumées, É " *Les questions sont mal traduites par la personne qui les pose* " (F, 67 ans). " *On s'adresse aux élus concernés par le sujet, mais par l'intermédiaire d'une machine* " (F, 52 ans). Une femme (37 ans, responsable de communication) se plaint de ne pas recevoir de réponse lors du conseil ni par écrit. Elle remet en question les intermédiations y compris celle du CSA qu'elle accuse de corseter le CMI (le CSA aurait décidé de l'application de temps de parole qui rend le dialogue au sein du conseil beaucoup plus difficile).

Est-il possible et souhaitable d'améliorer l'interactivité ? Ceux qui considèrent que le conseil est déjà bien assez long et fonctionne de toute façon comme un organe représentatif ne désirent pas que les interruptions de séances allongent encore sa durée de retransmission. La peur de s'exposer publiquement et de s'engager est aussi évoquée lorsqu'il s'agit de justifier une distance face à ce qui demeure jugé comme intimidant : la participation directe. Ceux qui voient dans l'interactivité un ingrédient essentiel du CMI - ce sont surtout des actifs, jeunes et/ou publiquement très engagés - proposent parfois des solutions. Un ingénieur de 29 ans, appartenant au club des internautes de la ville, déplore le faible niveau d'échange et explique qu'une information instantanée sur les citoyens devrait parvenir aux élus : " *c'est interactif, mais c'est pas en direct à la minute. (É) C'est interactif mais à un pourcentage assez faible. (É) L'idée, je sais pas, ce serait peut-être de É puisque la salle est câblée, est bien équipée, que, dès que la question est proposée par un téléspectateur, que chaque élu ait un écran et puisse la visionner. Donc, ça peut étayer sa réflexion et là, ce serait vraiment interactif* ". L'utopie d'une communication quasi-parfaite par le biais de la machine est cependant peu partagée. Les autres intervenants désireraient simplement s'entretenir en direct avec les élus : la possibilité nouvellement offerte de communiquer par téléphone avec le conseil va dans ce sens, elle représente le passage au niveau 2 décrit plus haut. Les plus revendicatifs distinguent les réunions du CMI des comités de quartier où la parole est plus libre. On peut revendiquer plus librement dans les comités bien qu'il semble aujourd'hui que la mobilisation soit faible (" *les gens ne se déplacent que lorsque ça va mal* "). De plus, les comités renvoient à des questions très précises et limitées (voirie, etc.) alors que le CMI renvoie à la politique générale de la ville. On retrouve un certain respect à l'égard d'un organe représentatif pour lequel on a surtout de la curiosité.

5) Les citoyens non-intervenants

Les Isséens contactés aléatoirement par téléphone ont généralement entendu parler du CMI. Ils connaissent son existence notamment grâce à la lettre municipale qui démontre là encore son importance dans la ville. Plusieurs catégories de personnes peuvent être dégagées :

- une minorité de la population totalement réfractaire qui ne s'intéresse pas à l'expérience en revendiquant une absence d'intérêt pour la politique ou, au contraire, un intérêt pour les questions nationales plutôt que locales.
- les non-spectateurs qui se déclarent intéressés à l'idée de regarder le CMI et le confondent d'ailleurs en partie avec un programme informatif sur les activités de la ville.
- les habitants qui ont regardé au moins quelques instants le conseil télévisé chez eux ou chez des amis et qui représentent une fraction importante de l'ensemble.

Certains des téléspectateurs ont des jugements affinés sur son fonctionnement et s'inscrivent dans les clivages politiques, comme les intervenants. Ainsi un homme de 26 ans sans emploi, " plutôt à droite ", observe-t-il une mise en scène défavorable à l'opposition pour la justifier au moins partiellement : *"on a l'impression que les membres de l'opposition sont repoussés en bout de table, mais c'est en fonction du nombre de voix "*. Ce type de jugement est pourtant rare et les non-intervenants choisissent plutôt de valoriser très globalement l'expérience en parlant de " transparence ". C'est un des points où il y a une continuité évidente dans les discours des intervenants et des non-intervenants, même non-spectateurs. *" J'apprends son existence. C'est bien parce que tous les citoyens peuvent être au courant de ce qui se passe. C'est bien, surtout par les temps qui courent, de la transparence. (É) ,a sert la ville. Le maire ça le sert forcément. Il est charismatique, il parle bien. L'opposition, ça la sert aussi. On parle tout le temps du maire. Il y a une possibilité de s'exprimer "*. (F, 27 ans). La transparence est là encore vue dans ses multiples dimensions et mène aux questions sur la nécessité du conflit ou de l'absence de conflit dans le local : *" la présentation des comptes est instructive. Les débats sont constructifs, parfois rugueux. (É) C'est une façon de connaître les conseillers qui sont plus anonymes. On pourrait presque les reconnaître dans la rue. (É) Il faudrait des sujets plus polémiques comme l'immobilier qui animeraient davantage. On suit plus attentivement quand c'est plus polémique "*. (H, 26 ans). La médiation des journalistes peut aussi représenter une menace pour l'expérience : *" C'est en direct. Rien n'est caché. Chacun réagit à sa façon. Rien n'est truqué. Un journaliste ou un article peut modifier "* (F, 50 ans).

Au total, c'est bien la question de la transparence qui semble être spontanément mise au cœur du dispositif et non celle de la participation, même si la relation par téléphone ou minitel *" peut être un plus et permet de constater qu'on nous prend en considération "* (F, 50 ans).

VI - TOUR D'HORIZON D'EXPERIENCES SIMILAIRES

Il faut le préciser d'emblée : il n'existe pas, à notre connaissance, d'expérience identique à celle réalisée à Issy-les-Moulineaux. Une certaine méfiance vis à vis du " direct " de la part des élus ainsi que la question problématique des coûts de la diffusion viennent souvent faire avorter des projets similaires. L'engouement récent de certaines grandes villes pour internet et la mise en place d'intranet municipaux ont cependant redonné une certaine actualité à la question de la retransmission des séances du conseil municipal sinon sur le câble, au moins sur le net. L'interactivité qu'autorise ce nouveau mode de communication a permis à certains élus d'imaginer d'autres formes de participation que celle, passive, qui consiste à regarder un débat municipal à la télévision. On voit ainsi apparaître depuis quelques années sur internet des initiatives intéressantes cherchant au moins autant à informer l'internaute qu'à lui faire prendre conscience de sa responsabilité en tant que citoyen dans l'espace public et lui donner la possibilité de débattre sur des thèmes directement liés à la ville (comme à Parthenay par exemple). Il est étonnant de constater à quel point les années 1990 ont vu reflourir pour l'internet exactement le même type de discours idéologique que celui des premières télévisions communautaires des années 1960 au Canada. De la même façon, les créateurs de la télévision communautaire voulaient " rendre la parole à la population ", " recréer une place publique où se croiseraient les tendances du milieu, ses problèmes ", " créer un tissu de communication locale " etc. Les nouvelles technologies du câble devaient rendre possible une émancipation sociale vis-à-vis des grands médias de masse, aliénants et américanisés. Si la crainte d'une domination des " appareils idéologiques d'état " ne vient plus justifier aujourd'hui les projets de participation du citoyen au processus décisionnel, en revanche, persiste une certaine illusion, voire un mythe sur la capacité des nouvelles technologies à générer un intérêt pour la chose publique qui apparaît, en tant normal, relativement faible. Toutes les expériences que nous allons évoquer sont limitées dans le temps ou dans leurs ambitions. Comparées à celle d'Issy-les-Moulineaux, elles paraissent moins originales : leur relatif ou total échec pourront ainsi apporter un éclairage sur les atouts de l'expérience isséenne et les menaces qui la guettent.

Nous avons choisi de présenter quatre initiatives différentes : celle de la ville de Trente en Italie, d'Amsterdam aux Pays-Bas et de Nice et Rennes en France. Leurs objectifs diffèrent ainsi que les nouvelles technologies mobilisées pour favoriser l'implication du citoyen dans la vie politique locale.

A) La politique d'ouverture citoyenne de l'administration et la diffusion télévisée du conseil municipal à Trente (Italie)

La ville de Trente (près de 100 000 habitants, 387 000 avec la région) fait partie en Italie des communes à la pointe du processus de démocratisation et de publicisation de l'administration et du pouvoir politique local. Elle a cherché très tôt à ouvrir la municipalité aux citoyens, à " se décoder " en ouvrant un *Office public de communication*. Ce dernier fut en fait mis en place par un ensemble de décrets et de lois datant de 1993, témoignant d'une volonté de l'Etat italien de démocratiser les administrations territoriales en rendant obligatoire la création d'un service de communication externe à l'usage des citoyens. L'interprétation de cet ensemble est généralement limitée et l'*Office* souvent réduit à un rôle de service d'information. La ville de Trente a choisi de rompre au moins partiellement avec la logique habituelle de communication " top-down " : en haut, les institutions définissent le volume et le type

d'informations, en bas, les citoyens doivent se contenter de les recueillir quand ils le peuvent. Des dispositifs assez connus ont été mis progressivement en place à partir du début des années 1990 : création d'un numéro vert pour appeler le maire et ses services, utilisation de la télématique (Vidéotex), É L'outil informatique est considéré comme utile dans ce contexte mais une méfiance à l'égard du " Totem Télécom " (sic) se manifeste : celui-ci n'a pas de justification s'il ne répond pas aux besoins. Or la dépersonnalisation de la communication informatique et les problèmes d'alphabétisation de la population dans ce domaine sont des obstacles importants à un usage décomplexé, efficace et serein de l'outil.

Le choix a donc surtout été fait d'une réflexion sur la communication directe, de face-à-face, et sur la qualité des services. Les prestations fournies par la mairie ont été repensées dans le but de les simplifier, de les rendre plus claires. Il faut éviter que les citoyens se heurtent à des services opaques, éviter aussi les jeux de renvoi de porte à porte. La personnalisation de l'accueil et la prise en charge des personnes les moins éduquées doivent y aider. Une autre innovation a été introduite : l'idée d'accepter un retour critique des citoyens. L'*Office* est en effet chargé de réunir et d'accepter les protestations et les revendications des gens, ce qui, dans l'esprit des élus et des fonctionnaires, devrait permettre d'améliorer les services municipaux, d'éviter de renouveler les erreurs commises et d'anticiper sur les besoins. La constitution de la ville se réfère à la constitution italienne tout en parlant de " transparence " et de " participation ", c'est-à-dire en soulignant le droit d'accès aisé de tous les citoyens aux actes administratifs ainsi que le processus réciproque de prise en compte des attentes.

Pourquoi cette démarche pionnière a-t-elle vu le jour dans cette ville plutôt qu'ailleurs ? L'explication se trouve dans le dynamisme propre d'une équipe municipale et de son cabinet chargé de la communication, sensible à une argumentation citoyenne et, dans une moindre mesure, au prestige des nouvelles technologies de l'information et de la communication. L'explication est également à chercher dans le cadre législatif italien qui favorise aujourd'hui une telle démarche sans pour autant la rendre obligatoire. La spécificité du Trentin doit être évoquée puisque cette région est autonome, donc financièrement puissante, mais difficile à gérer (la mairie parle de problèmes organisationnels). Elle doit tenir compte de la diversité socio-professionnelle de ses habitants et, surtout, d'une diversité linguistique forte (italien et allemand). L'ouverture de l'administration a aussi signifié dans ce contexte respect des langues, volonté de recevoir et de satisfaire des populations socialement, culturellement et linguistiquement plurielles. Enfin, il faut noter que la municipalité n'est pas restée étrangère à la logique de maire-entrepreneur ou de maire-manager qui s'est largement répandue en Europe et qui veut que le premier magistrat local redéfinisse et réévalue les services municipaux en relation directe avec le monde de l'entreprise. La municipalité de Trente détermine le contenu des services qu'elle doit rendre aux citoyens, la qualité de ces services, exerce un contrôle sur ces derniers, mais délègue de plus en plus au privé la responsabilité de les produire. Une étude est ainsi menée chaque année pour percevoir le degré de satisfaction de la population.

La décision de retransmettre le conseil municipal par la télévision a été motivée par un souci didactique. Les citoyens ne connaissent au mieux que la délibération, l'étape finale d'un processus dont ils ignorent tout. Il s'agissait avant tout de décroquer une institution en montrant les débats et la procédure administrative, y compris dans sa lourdeur. Cette décision n'a pas été prise sans que des appréhensions ne se manifestent. Le maire, lui-même, à la tête d'une coalition de gauche (Socialistes, gauche catholique, ex-communistes, Ecologistes) a proposé initialement que la retransmission s'effectue par la radio. Il craignait que la diffusion télévisuelle ne transforme le conseil municipal en un spectacle et que ce spectacle ne tourne à l'avantage de ceux qui " passent " bien sur le petit écran, la démocratie pouvant être un alibi

pour monopoliser la parole. Le conseil a plaidé pour l'utilisation de la télévision, plus gratifiante pour les élus. L'opposition (Catholiques de droite, Alliance Nationale, Forza Italia, Ligue du Nord, partis autonomistes), en particulier, a fait pression pour que ce moyen de communication soit adopté car elle se voyait " noyée " dans une radiodiffusion, ce qui n'était pas le cas sur l'écran qui visualise les élus. L'Italie dispose d'une loi qui autorise la télématique dans le domaine municipal depuis la première expérience de Cento. Pour l'anecdote, cette petite ville d'Emilie Romagne avait innové en organisant un conseil municipal en vidéoconférence pour son maire - par ailleurs bien connu des plateaux de shows télévisés - car ce dernier était parti en lune de miel à l'étranger et ne pouvait donc être présent.

La retransmission télévisée a entraîné un réaménagement du fonctionnement interne du conseil. Jusqu'en 1995, le maire dirigeait le conseil mais ne pouvait interrompre, sauf par autorité naturelle, ceux qui à son goût intervenaient trop longuement. Des débordements avaient lieu assez régulièrement. Depuis cette date, le conseil est sous le contrôle d'un Président du conseil municipal qui n'est pas le maire et qui organise les séances, gère les temps de parole et les fait respecter tout en invitant les élus à ne pas s'égarer hors de l'ordre du jour. Le dispositif scénique est simple et rappelle celui de l'Assemblée nationale française : le Président du conseil municipal siège devant les autres élus, installés sur plusieurs niveaux en hauteur, qui le regardent. Les intervenants successifs développent leurs arguments en prenant leur temps et sans que de véritables échanges imprévisibles ne se mettent en place. Ce dispositif présente l'avantage de ne mécontenter personne puisque tous les élus peuvent s'exprimer (majorité comme opposition) et que les plans de caméras (généralement américains) sont les mêmes pour tous, mais il n'est guère propice à la mise en place d'un débat passionnant.

Si la volonté d'ouverture citoyenne est manifeste à Trente et passe par une réflexion globale sur les services mis à la disposition de la population et par l'idée d'un feed-back, le conseil municipal demeure encore assez largement en dehors d'un processus participatif. La majorité en place considère qu'il faut prendre garde à ne pas transformer le conseil en représentation du conseil et que la participation des citoyens dans un processus de représentation peut en altérer le sens. Il est certes possible de communiquer en téléphonant ou de faire parvenir un e-mail, mais le conseil n'est de toute façon retransmis qu'avec un ou deux jours de décalage. Il n'existe donc pas d'interaction directe entre les élus et les citoyens dans ce cadre. Les séances, quasi-hebdomadaires, sont retransmises dans leur intégralité à partir de 17h30 (généralement pour une durée de 2 ou 3 heures) par voie hertzienne. Une concurrence significative s'exerce dans le secteur télévisuel italien - la région du Trentin dispose de 16 chaînes locales dont deux pour la seule ville de Trente - ce qui rend possible un appel d'offre pour la retransmission d'un programme spécifique comme le conseil. C'est la chaîne TCA (Tele Commerciale Alpine) qui a obtenu l'accord de la ville, en proposant un coût de prise en charge du programme " très faible " selon les autorités. Des coupures publicitaires ont lieu pendant la retransmission du conseil, suivant des règles établies : elles ne peuvent interrompre un élu et doivent demeurer dans le cadre de la bienséance. Le revers de la médaille est que l'audience du conseil apparaît très faible, tant parce que le conseil reste peu dynamique dans son déroulement que parce que la chaîne qui le diffuse n'enregistre qu'une audience confidentielle.

Il semble toutefois que le conseil municipal ait trouvé un compromis entre la volonté d'information et de transparence et les dangers de la diffusion télévisée : il en résulte cependant une émission prudente, sans interactivité. La mise en place de procédures d'accueil et d'aide administrative a été préférée à une participation directe au processus décisionnel.

B) Les "nouveaux canaux d'Amsterdam" : les citoyens à la recherche d'un espace public virtuel

La ville d'Amsterdam fait partie de ces exemples bien aboutis de " villes digitales " comme il en existe désormais de nombreuses en Europe. Sa particularité réside tant dans son caractère précurseur (le site est ouvert depuis janvier 1994) que dans sa fréquentation (environ 40 000 visiteurs/jours) et sa conception : il s'agit en effet d'une véritable " ville " avec ses squares, ses avenues, ses supermarchés électroniques et ses " maisons de discussion " (sorte de forum électronique).

La " cité digitale " se présente comme un projet ambitieux, pilote dans le cadre des autoroutes de l'information dont l'objectif principal est de faciliter les échanges entre les citoyens et la sphère politique locale. Afin de réduire cet écart croissant entre la population et les décideurs locaux, les concepteurs du projet souhaitaient en effet non seulement favoriser une communication " top-down " en mettant en place un site détaillant et expliquant aux citoyens les décisions prises par les politiques, qu'une communication " bottom-up " en incitant les citoyens à donner leur avis sur la conduite de la politique locale. A cet objectif principal s'ajoutait également celui, à plus long terme, de développer une forme nouvelle d'éducation civique incitant le citoyen à s'intégrer dans l'âge informatique, ainsi qu'à développer l'économie locale tout en favorisant la mise en place d'un gouvernement d'opinion basé sur l'échange discursif virtuel.

La cité digitale offre aujourd'hui un ensemble de services aussi divers qu'un accès à la poste, à la bibliothèque, aux différentes gares, aux services municipaux, au courrier électronique ainsi qu'à un ensemble de forums électroniques au sein desquels les internautes peuvent échanger commentaires et remarques sur certains sujets. Elle compte aujourd'hui une quarantaine de squares ayant chacun leur thématique : square du sport, de l'office de tourisme, des actualités, de l'information culturelle, de la politique etc. On y trouve même un " square européen ", site du bureau de la commission européenne qui se charge de la promotion du Traité de Maastricht tout en stimulant des discussions sur la construction européenne. Toutefois, la majorité des squares développent des thématiques politiques, culturelles et touristiques. Chaque square se compose de huit immeubles qui peuvent être loués aux entreprises, associations ou département municipaux qui le désirent. Il est également possible de louer un emplacement de façon temporaire, à l'occasion d'un festival ou d'une manifestation quelconque (pour \$30 par appartement de l'immeuble) et de faire de la publicité sur les sites (de \$200 à \$1800). Afin de développer la dimension " démocratique " de la ville, la troisième version de la cité digitale autorise aux citoyens de construire leur propre maison entre les squares, dans les limites de la décence (la pornographie est traquée par les programmeurs) et sans publicité. Un espace " libre " et incontrôlé s'est également développé dans le " métro virtuel " à l'initiative de hackers marginaux. Tout ceci donne désormais une architecture très complexe et opaque au réseau, y compris pour les concepteurs qui n'en contrôlent plus tout à fait le fonctionnement.

Le résultat est cependant encourageant : entre 100 et 200 inscriptions par jour selon les autorités de la ville et 250 000 pages web accessibles. Il est toutefois difficile de savoir si les 8000 connexions par jours sont le fait d'un petit nombre d'internautes enthousiastes ou d'une population plus large ne se connectant qu'une fois dans la journée. Une indication donnée par un sondage réalisé en 1996 pousse l'observateur à quelques réserves cependant. Comme les sites américains ou canadiens, la cité digitale est largement fréquentée par une population masculine (à 90%, bien qu'il semble que ce chiffre soit en légère diminution aujourd'hui), jeune (70 % des internautes ont moins de 35 ans), de niveau scolaire élevé (plus de la moitié

ont un diplôme universitaire) et politiquement déjà mobilisés (77 % affirment bien connaître le fonctionnement des institutions locales). Il est difficile dès lors de parler de véritable espace public démocratique, bien que la population d'Amsterdam fasse partie des rares privilégiés en terme d'équipement puisque 27% de la population affirme disposer d'un ordinateur à la maison et 39% sur leur lieu de travail. Pour les autres, l'accès au net s'avère difficile puisqu'il n'existe qu'une dizaine de terminaux disponibles dans certains lieux publics de la ville. Un effort de la ville dans ce domaine est en cours de réalisation, la mairie ayant lancé en 1997 un plan d'équipement des postes municipales. Au total, on s'aperçoit que la ville digitale reste cependant l'apanage d'une élite bien éduquée et équipée, les catégories défavorisées n'ayant pas les moyens de se connecter.

En ce qui concerne les objectifs démocratiques des concepteurs de la ville digitale, le bilan est mitigé. La participation aux groupes de discussion ainsi que la fréquentation des sites administratif reste faible en comparaison des autres sites culturels et sportifs. 1/5 des sites accessibles sur le web sont actuellement consacrés à la vie politique et administrative d'Amsterdam, soit une dizaine, avec une quinzaine de participants réguliers, ce qui reste très faible. A plusieurs occasions cependant, ces sites ont permis la tenue de débats enflammés comme en 1996 par exemple lors d'une discussion initiée par le *European Movement Netherlands* sur l'euro. Ces débats sont en général régulés par un modérateur qui dispose de divers moyens techniques pour déconnecter les éventuels perturbateurs et s'assurer de la pluralité des débats. Ceci s'avère particulièrement utile, même si certains internautes s'insurgent contre la mise en place d'une forme de "netiquette", du fait de la diffusion d'arguments "ad hominem" désobligeants pour les personnes concernées.

En conclusion, il faut évoquer les principaux reproches adressés aujourd'hui à la ville digitale compte tenu de ses objectifs initiaux.

Les concepteurs soulignent eux-mêmes qu'à l'heure actuelle la complexification et l'opacité du système a nécessité la professionnalisation du dispositif de telle sorte que les ambitions de départ qui visaient la démocratisation de la vie politique locale sont relativement mises en échec. La ville digitale a pris une orientation résolument économique au détriment de ses objectifs civiques. La principale source de revenu de la ville est désormais la location d'espace publicitaires et d'appartements à vocation commerciale. La relation avec la mairie a également changé de nature : il leur faut désormais payer pour leur espace, ce qui se traduit par une diminution de l'engagement municipal au profit d'entreprises entrant en concurrence directe avec les commerces "réels".

Par ailleurs, le développement de la ville digitale nécessite la mise en place de nouvelles technologies de pointe, comme le 3D, en transformant ainsi l'expérience en un champs d'investigation pour les passionnés de l'informatique au détriment des citoyens "de base". Ceux-ci se trouvent rapidement dépassés par l'évolution technologique qui exige un équipement de plus en plus sophistiqué et donc hors de portée d'une grande partie de la population.

Un autre danger réside dans l'apparition de sites indésirables ou dangereux (sites pornographiques, violents etc.) vis-à-vis desquels la justice reste relativement désarmée du fait du vide juridique dans ce domaine. La notoire tolérance hollandaise en la matière ne facilite pas l'action des concepteurs : la liberté d'expression entre ainsi en contradiction avec la nécessaire régulation du net. D'autant plus qu'un réseau de lobbyistes constitués de fanatiques du web réfractaires à toute intervention des autorités fait pression sur les internautes afin de protéger la liberté d'expression au sein de la ville digitale. Pour éviter les débordements, chaque internaute s'est vu attribuer un code d'entrée aux forums de discussion

qui permet l'identification des personnes venant troubler la bonne tenue des débats. En cas de débordement, le modérateur peut suspendre l'accès à certains codes empêchant ainsi aux utilisateurs indéliçats de se reconnecter.

Par rapport aux objectifs de départ, qui visaient une plus grande participation à la vie politique locale, plusieurs constats s'imposent. Si le succès en terme économiques de la ville digitale est indéniable, il reste que n'accède à la ville numérique qu'une partie bien spécifique de la population : essentiellement masculine et de haut niveau scolaire, elle était déjà sensibilisée aux affaires politiques. Le net n'a donc pas permis de mobiliser de nouvelles catégories de la population exclues de la vie démocratique. L'erreur de départ était sans doute d'imaginer que la mise en place d'un réseau viendrait susciter un intérêt citoyen auprès d'une population peu mobilisée au départ. Il est certain que le gouvernement local a gagné en transparence et facilite l'information du public dans les domaines administratifs et civiques. Mais c'est à ce niveau que s'affirme un danger relativement nouveau : les attentes de la population sont désormais plus fortes et exercent sur la mairie une forme de pression inconnue jusqu'alors. On lui demande toujours plus d'information et, l'interactivité aidant, on s'attend à ce qu'elle réponde à toutes les demandes qui lui sont adressées. On constate ainsi l'émergence d'un paradoxe démocratique : l'interactivité renforce les frustrations des citoyens face à l'incapacité de la ville à répondre aux nouvelles exigences directement formulées par les citoyens. Les contraintes techniques sont désormais si fortes sur la ville qu'il lui est difficile de trouver des personnels et des spécialistes informatiques en nombre suffisant pour gérer les questions qui lui arrivent, même si, quantitativement, elles ne sont pas nombreuses par rapport au nombre d'habitants.

Il est donc difficile de se prononcer aujourd'hui sur le relatif échec d'un des objectifs prioritaires de la ville numérique à savoir la démocratisation de la vie locale. D'un côté, l'existence de forums de discussion et de cafés favorise effectivement l'émergence d'une sphère publique locale, de l'autre, l'élitisme d'une telle architecture et les pré-requis informatiques nécessaires pour y accéder sont tels que seule une minorité peut y avoir accès. Il ne faut pas non plus négliger la contrainte que représente ces sites sur les élus locaux : ceux-ci prennent ouvertement le risque de se voir dépassés par une population avide de réponses rapides et exigeant la prise en compte effective de leurs revendications.

C) La politique et la télévision locale en France : les rendez-vous manqués

La mise en place en France de " télévisions de proximité ", que ce soit par le biais des décrochages locaux des chaînes nationales (43), des chaînes locales hertziennes (16) ou câblées (49) correspond à la volonté d'acteurs locaux de se rapprocher du public et de lui offrir une information proche de ses préoccupations quotidiennes.

Alors que le décrochage local apparaît comme un moyen d'accroître et de fidéliser l'audience lorsque le jeu de la concurrence au niveau national atteint ses limites (*France 3* et *M6*) à l'aide de programmes informationnels courts, les programmations locales autonomes proposent une gamme étendue de programmes, allant bien au-delà de la seule information locale : documentaires sur la région ; reportages sur l'actualité sportive ou culturelle, retransmission des séances du conseil municipal. Plus insérées sur le plan local que les décrochages, elles s'appuient en règle générale sur des réseaux d'association et d'institutions et peuvent, à ce titre, être créatrices de lien social et instrument de citoyenneté. Elles prennent ainsi souvent part à des projets sociaux et éducatifs locaux de lutte contre l'exclusion, de formation professionnelle, d'enseignement à distance ou de campagne de sensibilisation par exemple. La

production locale fait souvent appel à des bénévoles, à du personnel mis à disposition par des organismes concernés (écoles, université, centres culturels etc.) ou d'autres personnalités locales influentes.

Les télévisions urbaines câblées font un effort particulier en matière d'information et cherchent à relayer auprès des citoyens les décisions des conseils municipaux, soit au cours de leur magazine quotidien d'information soit au cours d'émissions spéciales consacrées à la retransmission des débats. Parmi les quelques expériences audacieuses qui ont été tentées, deux ont plus particulièrement retenu notre attention : celles de *T.V. Rennes* en 1989 et de *Canal 40* en 1995.

T.V. Rennes est une SEM au budget annuel de 6,6 M.F. qui compte 20 employés et touche 40 000 foyers câblés sur un total de 91 000 sur la zone de diffusion. Il faut noter tout de suite que la ville de Rennes n'accorde qu'une subvention symbolique à cette télévision soucieuse de son indépendance. Le 26 novembre 1989 la chaîne a nettement innové en retransmettant en direct le débat de 3h30 au sein du conseil municipal consacré aux discussions autour de la mise en circulation d'un Val dans la communauté urbaine. Le caractère très controversé du projet ayant suscité un important émoi au sein de la population, les journalistes ont décidé non seulement d'entrer avec les caméras dans la salle du conseil, mais également de programmer une série d'émissions de suivi du dossier afin de permettre aux téléspectateurs de participer plus directement au débat. En interrogeant les journalistes, on s'aperçoit de leur forte implication dans cette opération d'animation de l'espace public. Leur objectif principal était de permettre de clarifier les positions de chaque élu : la majorité suivant le maire E. Hervé sur la mise en place du Val, l'opposition s'y opposant vigoureusement et les écologistes prônant une voie intermédiaire en suggérant la construction d'un tramway. Conscients du fait que les citoyens ne fréquentent jamais les conseils municipaux, ils ont eu véritablement l'impression de donner à la population la possibilité de vivre un moment important de la vie de la cité. Cette émission spéciale fut un succès : de mémoire de *T.V. Rennes*, jamais un programme de la chaîne n'avait atteint une telle audience soit près de 70 % de part de marché en prime time et 10 % à 1 heure du matin à la fin des débats. Le samedi suivant, une émission fut organisée en partenariat avec *France 3 Ille-et-Vilaine* afin d'expliquer les conséquences du vote aux téléspectateurs. Malheureusement cette opération n'a pu être renouvelée : les séances du conseil sont désormais filmées par 3 ou 4 caméras sans être retransmises en direct. Le journal d'information quotidien en tire en règle générale un sujet de 1 minute 30 sur les thèmes les plus importants abordés en séance et deux sujets de 2 minutes faisant le point des réactions des élus dans les couloirs de la Mairie et de la population. Toujours d'après les journalistes, il est très difficile de proposer une retransmission systématique des séances en direct : la longueur des débats et leur technicité les rendent opaques pour les citoyens. Audience oblige, la télévision locale ne peut pas se permettre des taux faibles en prime time, même s'ils reconnaissent le rôle moteur de *T.V. Rennes* dans la promotion du débat politique local. Les journalistes rennais se sont rendus compte d'un rôle pacificateur des caméras identique à celui observé à Issy-les-Moulineaux : " *on s'est aperçu qu'il n'y avait jamais de débordement en présence des caméras, alors qu'une fois qu'elle est partie, il arrive que les élus en viennent aux mains. Ils ont appris à jouer avec la télévision* ". *T.V. Rennes* regrette de ne pouvoir se permettre davantage de couverture médiatique des séances du conseil : selon eux, leur budget leur interdit de s'engager dans cette voie. L'expérience de 1989 a cependant eu le double mérite de légitimer la télévision locale comme médiateur lors des débats politiques locaux et a inscrit définitivement les séances du conseil comme un rendez-vous obligé avec les spectateurs lors des journaux d'informations.

Il n'est évidemment pas possible de comparer les expériences d'Issy et de Rennes, la première étant désormais entrée dans les habitudes des Isséens, sa dimension interactive ajoutant par ailleurs un plus non négligeable en permettant aux citoyens d'intervenir directement pendant les interruptions de séances. La pérennité de l'initiative isséenne constitue en elle-même un phénomène intéressant à cet égard : le fait qu'elle ne fasse que retransmettre le conseil et soit donc peu onéreuse explique certainement pour partie sa durée. L'indépendance de T2i vis-à-vis des annonceurs, contrairement aux autres télévisions locales, joue donc en sa faveur.

L'expérience niçoise, plus récente, se rapproche davantage de celle d'Issy-les-Moulineaux, bien qu'elle n'intègre pas non plus de dimension interactive.

En octobre 1995, la télévision câblée *Canal 40* a débuté une expérience intéressante de retransmission de séquences du conseil municipal. Basée sur la ville de Nice, cette télévision couvre un large secteur comprenant 40 000 foyers câblés sur un bassin de 450 000 habitants. L'objectif principal des journalistes était, aux dires des responsables, d'offrir aux citoyens la possibilité de voir un résumé aussi fidèle que possible des débats ayant lieu au conseil municipal. Afin d'éviter de lasser le téléspectateur, la chaîne a opté pour la retransmission en différé d'une heure par jour pendant quelques jours. Un montage était donc réalisé par les journalistes politiques sur les principaux thèmes abordés selon le schéma suivant : présentation des dossiers par le conseiller municipal adjoint concerné, les débats sur la question, quelques réactions dans les couloirs des conseillers municipaux. Ces émissions étaient programmées en prime time et faisaient, en règle générale, une audience correcte compte tenu de la nature du programme : environ 5%. Apparemment, l'émission fut un demi-succès : si elle fut jugée intéressante par la population qui avouait ne pas connaître suffisamment le fonctionnement du conseil ni la teneur des débats, les membres du conseil ne la jugèrent pas suffisamment convaincante pour voter les subventions nécessaires à sa pérennisation. L'aventure s'arrêta ainsi début 1996. Les journalistes regrettent cette décision car, selon eux, cela renforçait la notoriété des élus, bien souvent inconnus du grand public, et cela apportait une source d'information objective autre que la presse locale, largement marquée par son engagement politique en faveur du maire J. Peyrat. La chaîne a également tenté de retransmettre à une occasion les séances du Conseil Régional : l'impact fut nettement moindre, les électeurs se sentant moins proches des élus régionaux que des élus municipaux et les enjeux des débats les concernant moins directement.

Les responsables de la chaîne nous ont fait clairement comprendre qu'ils avaient été contraints d'arrêter la diffusion de ces programmes pour des raisons de politique locale. On peut se demander si la majorité n'a pas finalement pris conscience du fait que l'impact de la télévision était particulièrement plus favorable à l'opposition à laquelle elle offre une tribune d'expression importante. En effet, les élus de l'opposition sont, d'une façon générale, moins connus (sauf peut-être la tête de liste) que les membres de l'équipe municipale, la télévision leur apporte dès lors une notoriété qu'aucun autre média ne peut leur offrir.

Les deux expériences divergent tant dans le choix du différé que dans celui de l'absence d'interactivité : Issy-les-Moulineaux n'apparaît ainsi pas comme une télévision locale mais comme un instrument ad hoc de communication publique. Alors que les télévisions locales sont soumises aux lois de la concurrence et donc au couperet de l'audience minimale rentable, T2i se présente comme une initiative du conseil, ce qui lui permet d'échapper aux contraintes de la presse audiovisuelle. Elle s'inscrit dans une politique de communication globale de la Mairie qui vise non seulement l'information du public mais également sa participation. T2i vient donc compléter les supports d'information à la disposition de la mairie pour mobiliser ses administrés dans les débats qui les concernent. En instaurant un dialogue possible entre la

population et les élus, elle rend superflue le journaliste qui, par le montage, opère déjà une première sélection dans les sujets traités. La dimension d'analyse qui est inhérente au travail journaliste disparaît. Le téléspectateur de T2i ne peut que difficilement prendre du recul par rapport à ce qu'il apprend par le truchement de la télévision locale. Par ailleurs, les médiateurs traditionnels du politique se voient également évincés : les associations et les autres leaders d'opinion n'ont en effet aucune place dans ce dispositif, alors que les journalistes prennent en général soin d'aller interviewer des responsables locaux pour recueillir leur opinion sur tel ou tel sujet.

VII- BILAN

A) Un nouveau rapport entre citoyens et élus municipaux

Le conseil municipal interactif est une véritable innovation : il sort des sentiers battus de la communication locale. Il se situe en effet au croisement de logiques a priori peu favorables à la démocratisation en proposant à la fois une utopie communicationnelle et techniciste, gérée par des groupes industriels majeurs et un maire médiatique, mais sans en rester au niveau d'une simple mise en scène de l'ouverture vers les citoyens.

Le conseil municipal interactif " montre " et dans une certaine mesure interroge le pouvoir local dans ses moments décisionnaires, ce qui, près de deux décennies après les premières lois de décentralisation et de présidentialisation des fonctions de maire, d'accroissement du pouvoir des experts et des entreprises locales, représente une opportunité de mettre la lumière et de contrebalancer par un contrôle démocratique ce qui a été gagné en pouvoir effectif et en personnification politique. Il permet une authentique participation à la vie politique locale, même limitée : pour aller vite, cette participation ne dépasse pas le niveau 2 sur les 4 possibles définis par Maurice Blanc (information, consultation, concertation et co-décision). La participation peut être durable car dématérialisée et non dépendante du déplacement physique des citoyens.

Le dispositif semble constituer un bon compromis en terme de distance entre élus et citoyens. La réticence bien connue des premiers à la démocratie directe réside en effet dans les risques de débordements du processus décisionnel : avec le dispositif de la ville, rien de tel n'est possible. Le citoyen, quant à lui, ne souhaite pas toujours s'exposer ouvertement à la critique ou à la réprobation publique : en ce sens, la médiation technologique lui offre une forme d'écran protecteur qui, s'il lui ôte une partie de sa spontanéité, protège cependant le citoyen du danger que constitue la prise de parole en public.

Le CMI instaure un rapport intéressant aux institutions et à la ville en ce qu'il permet d'assister en direct et de façon relativement vivante à l'élaboration des décisions. L'originalité de l'expérience isséenne réside précisément dans cet effort que constitue le direct, contrairement aux autres expériences observées qui privilégient le différé. Il apparaît que l'opposition joue un rôle très actif au cours des débats, ce qui contribue à rendre le CMI dense et attrayant.

La longueur des séances constitue cependant une limite aux possibilités d'intervention des isséens : certaines questions doivent attendre la fin du conseil pour être traitées, c'est-à-dire vers 23 h, heure à laquelle il est probable que l'auteur de la question ne sera plus devant son écran de télévision. Par ailleurs, certains biais subsistent : le filmage et la disposition des élus dans la salle restent plus favorables aux membres de la majorité et la transmission des coordonnées des citoyens intervenants n'est que partielle.

B- Les limites à la participation

Pour le moment, la participation ne semble être le souci premier ni de ceux qui interviennent ni d'ailleurs des élus : la demande d'information et de découverte du fonctionnement d'un organe décisionnaire ressort plus fortement. Sur ce point, il est clair que la forte légitimation

du système qui tendait à mettre en évidence la participation comme une solution aux problèmes de déficit de citoyenneté est un échec.

Il ressort que la faible implantation locale des NTIC est un frein au développement des potentialités du projet : comme en témoignent les types d'intervention recensées, le téléphone demeure majoritaire, montrant ainsi les limites de l'interactivité électronique dans ce contexte précis. A l'heure actuelle, le téléphone reste sans doute le média de proximité le plus adapté à l'intervention durant le conseil. Un autre frein au développement de la participation est constitué par le nombre encore restreint d'abonnés au câble sur la commune : son extension ne pourra que la favoriser.

L'ordre du jour est souvent perçu par la population comme une contrainte pesant sur la relation avec les élus : elle a l'impression de ne pas pouvoir s'exprimer avec toute la latitude souhaitée.

Au total, si tous les acteurs (élus et citoyens) insistent sur le fait que l'existence du CMI est bonne pour la démocratie et donne une certaine visibilité aux élus, nombreux sont ceux qui soulignent cependant la nécessité d'encadrer l'expérience par une intervention plus importante dans la commune, par des réunions citoyennes (conseil de quartier). L'expérience, si elle sert de vitrine à la ville et permet d'injecter du sens dans la communauté, ne favorise pas vraiment la participation : la vie locale ne s'en trouve pas profondément bouleversée et les résultats ne sont pas à la hauteur des espoirs. Elle n'apparaît donc pas exclusive d'autres formes de relations encore à inventer ou à revivifier, notamment en liaison avec le secteur associatif.

C- Perspectives d'avenir

1- Une véritable télévision locale

Le dispositif mis en place à Issy-les-Moulineaux évolue au gré des demandes des uns et des autres, ce qui laisse penser qu'il doit encore faire l'objet d'une appropriation sociale plus importante. Pour cela, il faudra que tous les acteurs du dispositif négocient un compromis qui, sans remettre en cause les places respectives des élus et des citoyens, leur permettent de concilier liberté de parole et respect des codes officiels et tacites qui régissent le pouvoir décisionnel dans une municipalité.

Cette appropriation pourrait être encouragée par l'intégration des leaders d'opinion classiques dont le relais auprès de la Mairie est indispensable au bon fonctionnement de la démocratie locale. A l'heure actuelle, les associations et les institutions sociales locales (par ex. ANPE) apparaissent en effet exclues du processus de publicisation de la vie politique locale (ou s'en autoexcluent volontairement en refusant de participer à la mise en place des dispositifs interactifs). Un dialogue élargi avec les interlocuteurs traditionnels et entre eux permettrait d'impliquer une plus grande partie de la population lors du rendez-vous télévisuel. Une élaboration commune des contenus offrirait ainsi l'avantage d'intégrer les relais d'opinion traditionnels dans l'expérience issienne sans pour autant menacer la participation directe des citoyens. Le débat public s'en trouverait enrichi.

Mais ceci nécessite de penser le passage d'une télévision par décrochage à une véritable télévision locale par câble.

2) Le site web, vitrine du " dynamisme économique "

La mise en place du site Web d'Issy-les-Moulineaux répondait, à l'origine, à la volonté de promouvoir le dynamisme économique de la ville. Vitrine de l'activisme de la mairie, le titre même du site " Issy-les-Moulineaux, ville du dynamisme économique ", le positionne clairement dans la sphère marchande. Lieu d'information, de rencontre et d'échange à travers les différents clubs et forums existants, le site web donne l'occasion aux professionnels de s'insérer dans un cercle d'initiés et d'avoir accès aux dernières informations en ligne. En terme de réception, la forme même du site et la nature du média qui diffuse les informations, suppose un usager familier des nouvelles technologies qui restreint l'utilisateur aux catégories professionnelles ayant non seulement un accès au site mais encore un intérêt immédiat à la possession de l'information disponible.

L'évolution actuelle du site, qui s'ouvre progressivement à l'information citoyenne (activités diverses sur la ville, sport, culture, administration etc.) laisse supposer que l'on s'oriente progressivement vers une redéfinition de l'usager d'internet sur la commune. La forme, les couleurs, la mise en page du site l'assimile désormais davantage à un magazine officiel de la mairie qu'à une lettre confidentielle à destination des entreprises. Sorte de complément à *Point d'Appui*, le site présente une vision modernisée de ce que pourrait être le média majeur d'information au sein d'une ville moyenne comme Issy-les-Moulineaux. L'interactivité qu'autorise internet permet en effet aux citoyens d'aller directement à l'information qui les intéresse sans être contraint par la mise en page linéaire d'un journal.

Plusieurs éléments doivent cependant être réunis afin que le passage du récepteur professionnel au récepteur grand public s'opère. La dimension de forum que la ville souhaite conférer au média électronique suppose d'offrir la possibilité aux citoyens de se réappropriier un média qui ne fut pas, à l'origine, conçu pour eux. En dehors des facilités d'accès que nous avons déjà évoquées, il est nécessaire de les impliquer plus directement dans la conception et l'évolution du site. Il est en effet difficile d'imaginer qu'une information conçue par une équipe de spécialistes à la mairie corresponde exactement à la demande d'échange que pourraient formuler eux-mêmes les citoyens.

En premier lieu, l'information devrait être pluraliste. Or, tel qu'il est conçu aujourd'hui, le site ressemble à son homologue papier *Point d'Appui*, journal de la mairie. Le média électronique ne pourra servir de lien social qu'à la condition que chacun puisse venir l'abonder (association, écoles, confessions religieuses, syndicats etc.). D'un outil " top-down ", le site devrait évoluer vers une construction commune, en réseau, où tout le monde pourra trouver un écho à ses préoccupations actuelles. Cette approche a deux avantages : elle décharge la mairie d'une partie de la production du site et permet ainsi un enrichissement des pages web à un moindre coût. Par ailleurs, elle implique le citoyen dans la construction d'une ville virtuelle et lui donne l'occasion de trouver sa place au coeur de la ville : son rapport au site ne sera plus seulement celui du consommateur mais également celui du producteur de sens et de légitimité. Construit ensemble, le site pourrait être réapproprié par les citoyens et quitter la sphère marchande pour entrer dans la sphère politique.

En second lieu, la nature même de l'information disponible devrait promouvoir l'engagement politique des citoyens. A la différence du journal de la mairie, le site web doit pouvoir servir de forum politique et favoriser la discussion sur des thèmes centraux développés en conseil municipal. Au-delà de l'information sur la vie sociale et culturelle de la ville, l'usager doit pouvoir trouver un terrain d'expression de ses opinions politiques quelles qu'elles soient.

ANNEXES

Annexe 1- Guide pour l'entretien-

L'entretien est de type semi-directif. Il ne s'agit donc pas de poser les questions les unes après les autres aux enquêtés - sauf en cas d'entretien par téléphone ou d'entretien rapide - mais de les utiliser comme un guide et comme un aide-mémoire.

Bonjour je suis X. Je travaille pour le CNRS, le Centre National de la Recherche Scientifique, et je fais une étude sur la télévision municipale interactive d'Issy-les-Moulineaux. **Cette étude ne dépend pas de la municipalité en place ou de l'opposition, elle est totalement confidentielle et anonyme.** Je passe dans les immeubles raccordés au câble pour demander aux gens leur avis sur cette expérience. Acceptez-vous de répondre à quelques questions ?

- Avez-vous entendu parlé de la télévision interactive municipale ?
- Avez-vous la télévision ? Le câble ?
- Avez-vous déjà regardé une ou plusieurs séances du conseil municipal ? Lesquelles ?
- Pouvez-vous me dire comment vous l'avez-vous regardée ?
- seul(e), à deux, en famille, avec des amis, autre É
- intégralement, en zappant beaucoup, en choisissant uniquement le début ou un autre moment, É
- Auriez-vous des remarques sur la façon dont se déroule le conseil, dont il est filmé, dont est géré le temps de parole ?
- Faudrait-il, à votre avis, un journaliste pour expliquer, introduire le débat?
- Quel est votre sentiment sur cette expérience ?
- En avez-vous discuté avec des amis, des collègues de travail etc. ?
- Y a-t-il des questions et des débats qui vous ont particulièrement intéressés ? Lesquels ? Pourquoi ?
- Evoquer des questions spécifiques. Si vous avez suivi ce débat qu'avez-vous pensé de :
- l'attribution des marchés publics à des entreprises privées ou publiques
- le service d'entretien du cimetière doit être privatisé selon la majorité municipale, rester publique selon l'opposition de gauche
- le prix de l'eau à Issy
- questions traitées dans la séance la plus récente

- Que pensez-vous des débats entre les membres de la majorité et ceux de l'opposition ?
- Aimerez-vous que les gens participent plus, soient plus entendus au conseil ?
- Avez-vous cherché à téléphoner au conseil (ou Minitel, Internet) afin de donner votre avis ou de poser une question ? Que pensez-vous de cette idée ?
- Comment vous a-t-on répondu, êtes-vous satisfait ?
- Pensez-vous que cette expérience est une bonne chose : pour la ville, pour la politique locale en générale, pour l'opposition, pour le maire ?
- Que pensez-vous du maire d'Issy, M. Santini ?
- Est-ce que vous avez l'impression de mieux connaître les élus, le maire ? Que pensez-vous de lui ?
- Y a-t-il des questions dont vous aimeriez entendre débattre durant le conseil ?
- Quels sont selon vous les problèmes majeurs à Issy ?
- Etes-vous plus intéressé par les questions locales ou par les questions nationales ?
- Avez-vous des activités militantes ou publiques (syndicat, parti politique, Prud'hommes É) ?
- Pouvez-vous me dire pour qui vous avez voté aux précédentes élections municipales et législatives ? Pour qui vous pensez voter aux élections régionales et cantonales l'année prochaine ?

Age :

Sexe :

Profession :

BIBLIOGRAPHIE

AKOUN A., " La communication démocratique ", *Cahier Internationaux de sociologie*, Vol. 94, 1993.

BARBIER-BOUVET F., BEAUD P. et FLICHY P., *Communication et Pouvoir, Mass media et media communautaire au Québec*, Paris, Anthropos, 1975.

BLANC M., " Politique de la ville et démocratie locale ", *Annales de la Recherche Urbaine*, n°68-69, 1995.

BRENT E., " Electronic Communication and Sociology : Looking backward, thinking ahead, careening toward the next millenium ", *American Sociologist*, vol. 27, n° 1, printemps 1996.

CAREY J., *Communication as culture, essays on media and society*, Boston, Unwin Hyman Inc., 1989.

CARON A. H. et JUNEAU P. (Dir), *Le défi des télévisions nationales à l'ère de la mondialisation*, Montréal, Presses Universitaires de Montréal, 1992.

CIEU-CNRS, *Les attentes en matière d'applications innovantes liées aux NTIC à Parthenay*, rapport d'études de l'Université Toulouse-Le-Mirail, Programme METASA, Juillet 1996.

COHEN J. R., " Critical Viewing and Participatory Democracy ", *Jounal of Communication*, Vol. 44, n° 4, automne 1994.

DAGNAUD Monique, " L'âge médiatique de la démocratie ", *Esprit*, n° 210, Mars/Avril 1995.

ECO U., " The world according to Eco ", interview, *Wired*, mars 1997.

FRIEDLAND Lewis A., " Electronic democracy and the new citizenship ", *Media, Culture and Society*, 1996, Vol. 18, p. 185.

HACKER Kenneth L., " Missing links in the evolution of electronic democratization ", *Media, Culture and Society*, 1996, Vol. 18, p. 213.

JENSEN K. B., *The Social Semiotics of Mass Communication*, Londres, Sage, 1995.

MABILEAU A., " Vers un nouvel élan de la décentralisation, La décentralisation en retard ", *Cahiers Français*, n° 256, 1992.

MABILEAU A., MOYSER G., PARRY G., QUANTIN P., *Les citoyens et la vie politique locale, comment participent les Britanniques et les Français*, Paris, Pédone, 1987.

MCQUAIL D., *Media performance, Mass Communication and the Public interest*, Londres, Sage, 1992.

MEYROWITZ J. *No Sense of Place. The Impact of Electronic Media on Social Behavior*, Oxford, Oxford University Press, 1985.

MONGIN O., " Quand règne l'opacité, Les malentendus de la démocratie d'opinion ", *Esprit*, n° 210, Mars/Avril 1995.

OBSERVATOIRE DE LA DEMOCRATIE LOCALE DU 20E ARRONDISSEMENT,
Premier Rapport Annuel 1997.

PAILLIART I., " Démocratie locale et nouvelles technologies de l'information et de la communication ", *Pouvoirs*, n°73, 1995.

RABATE F. ET LAURAIRE R., "L'interactivité saisie par le discours", *Le bulletin de l'IDATE*, 20, 17-82, Juillet 1985.

SCHNAPPER, D.. *La France de l'intégration. Sociologie de la nation en 1990*, Paris, Gallimard, 1991.

SENECAL M., " L'interactivité mène-t-elle à la démocratie ? ", *Courrier de l'Unesco*, Fév. 1995, p.16.

STEVENSON N., " Habermas, Mass Culture and the Future of Public Sphere ", *Berkeley Journal of Sociology*, Vol.38, 1993/1994.

STREET J., " Remote control ? Politics, Technology and 'Electronic Democracy', *European Journal of Communication*, Vol. 12 (1).

TERRITOIRES, n° 354, janvier 1995, Dossier spécial " Citoyenneté locale " ; n° 321, Janvier 1991, Dossier " Renouvelons la citoyenneté ".

WEITHMAN P. J., " Contractualist Liberalism and Deliberative Democracy ", *Philosophy Public Affairs*, Vol. 24, n° 4, automne 1995.